

L'ODJ MÉDIA

DOSSIER SPÉCIAL • 2026-2031

ANALYSE COMPLÈTE DU PROGRAMME DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Des promesses électorales aux engagements
volontaristes et massifs, à la surprise générale



POLITIQUE • ÉCONOMIE • SOCIAL • SOCIÉTAL

Un dossier complet en sept chapitres

DOSSIER D'ANALYSE

Analyse du programme gouvernemental marocain 2026 2031

*Contexte et changements de cap
Politique économie social et sociétal*

Une lecture des engagements et des conditions de leur réalisation

Préambule • Sept chapitres • Quarante et une analyses • Conclusion

Annexe de 50 mesures et engagements sur le pouvoir d'achat

Édition - 21 octobre 2026

Par La rédaction de L"ODJ Média

Sommaire détaillé

Préambule 4

Chapitre 1 Le contexte et les raisons du nouveau programme

- 1 1 Un héritage revendiqué et un bilan interrogé 5
- 1 2 Les tensions intérieures et les attentes des ménages 6
- 1 3 Les transformations internationales et les vulnérabilités nationales 7
- 1 4 Les horizons de 2030 et de 2035 8

Chapitre 2 Les changements de cap annoncés

- 2 1 Un investissement jugé sur ses effets économiques 9
- 2 2 Une protection sociale appréciée par les droits exercés 10
- 2 3 Des aides fondées progressivement sur le revenu réel 11
- 2 4 Un soutien vers une activité durable 12
- 2 5 Une production nationale davantage tournée vers les besoins intérieurs 13
- 2 6 Agriculture et sécurité alimentaire face à la contrainte hydrique 14
- 2 7 Une politique du logement qui diversifie les solutions 15
- 2 8 Des contrats territoriaux pour réunir les interventions publiques 16
- 2 9 Une administration et des budgets orientés vers les résultats 17

Chapitre 3 Le politique et la responsabilité des institutions

- 3 1 Le gouvernement face au contrôle parlementaire 18
- 3 2 La justice comme droit et comme garantie économique 19
- 3 3 La lutte contre la corruption et les conflits entre intérêts 20
- 3 4 La régionalisation et le pouvoir effectif de décider 21
- 3 5 La participation citoyenne et la sécurité quotidienne 22

Sommaire détaillé suite

Chapitre 4 La stratégie économique et ses moteurs

- 4 1 La doctrine économique et le rôle du marché intérieur 23
- 4 2 Les entreprises et leurs conditions de financement 24
- 4 3 Les filières et la diversification des activités 25
- 4 4 Un million de postes et des trajectoires professionnelles durables 26
- 4 5 Les souverainetés et les partenariats internationaux 27
- 4 6 Les équilibres macroéconomiques et la mobilisation des ressources 28

Chapitre 5 La protection sociale et les services essentiels

- 5 1 Le revenu disponible et les dépenses contraintes 29
- 5 2 Les aides directes et la sécurité des ressources 30
- 5 3 La santé et la reconstruction des services publics 31
- 5 4 Éducation et continuité des apprentissages 32
- 5 5 Les retraites et la protection contre les ruptures de revenu 33
- 5 6 Le logement et la mobilité comme conditions de vie 34

Chapitre 6 Les choix de société et les droits

- 6 1 La famille et les solidarités entre générations 35
- 6 2 Égalité entre les femmes et les hommes 36
- 6 3 Protection des enfants et usages numériques 37
- 6 4 Le handicap et la possibilité de choisir sa vie 38
- 6 5 Les langues et la culture dans une société pluraliste 39
- 6 6 Les Marocains du monde et la participation nationale 40

Chapitre 7 Les conditions de réalisation et les tests de crédibilité

- 7 1 Le financement et le coût complet des engagements 41
- 7 2 Le calendrier et la séquence des réformes 42
- 7 3 Les responsabilités et les capacités administratives 43
- 7 4 Les indicateurs et la possibilité de vérifier les résultats 44
- 7 5 La cohérence entre les objectifs et les arbitrages 45

Conclusion 46

Annexe des 50 mesures sur le pouvoir d'achat 47

Sources et repères de lecture 52

Préambule

Le programme gouvernemental 2026-2031 place son ambition dans une formule exigeante : faire enfin coïncider les transformations du pays avec les améliorations attendues par ses habitants. Son intérêt tient autant aux mesures proposées qu'au diagnostic qui les précède. Le texte reconnaît que les réformes engagées, les budgets mobilisés et les infrastructures construites ne se traduisent pas automatiquement par un emploi, un rendez-vous médical accessible ou un revenu suffisant. Cette reconnaissance ouvre un espace de discussion politique. Elle oblige aussi à examiner précisément ce que la nouvelle méthode annoncée changerait dans les décisions publiques.

Ce dossier propose une lecture organisée du programme. Il distingue le contexte, les changements de cap, les institutions, l'économie, la protection sociale et les choix de société. Un dernier chapitre examine les conditions qui rendraient les engagements exécutoires. Les objectifs chiffrés cités sont des engagements ou des hypothèses du programme, jamais des réalisations considérées comme acquises. Les appréciations sur leur cohérence relèvent de l'analyse.

Le fil conducteur est celui de la responsabilité. Une politique publique ne peut être appréciée uniquement à partir de son intention, même légitime. Elle doit préciser ses bénéficiaires, ses moyens, son calendrier, les institutions qui l'appliquent et les résultats qu'il sera possible d'observer. Cette exigence traverse des domaines habituellement séparés. La politique industrielle conditionne les ressources de l'État social ; la qualité de l'école détermine les possibilités d'insertion ; les transports influencent l'accès des femmes au travail ; la disponibilité de l'eau impose des arbitrages agricoles et territoriaux.

La distinction entre social et sociétal permet d'éviter un autre brouillage. Le premier renvoie aux revenus, aux protections et aux services essentiels. Le second concerne les droits, les normes, les identités et les relations entre générations. Les deux se rencontrent, sans se confondre. Aider une famille n'épuise pas la question de l'égalité entre ses membres. Numériser un service ne règle pas à elle seule la protection des données. L'analyse adopte donc une posture critique, attentive aux avancées proposées comme aux tensions qu'elles peuvent créer. Son objet est de rendre le programme intelligible et discutable, à partir de ses engagements précis, pour que le débat dépasse la confrontation des slogans et porte sur les choix qui engagent la vie des Marocains.

Chapitre 1 Le contexte et les raisons du nouveau programme

1 1 Un héritage revendiqué et un bilan interrogé

Le programme entretient une relation précise avec la période précédente. Il revendique les grandes transformations engagées au Maroc, tout en contestant la qualité de leur traduction quotidienne. La couverture sociale, les investissements dans l'eau, les infrastructures et le positionnement industriel sont présentés comme des acquis à consolider. Dans le même mouvement, le texte critique l'insuffisance des résultats sur l'emploi, le coût de la vie et les services. Cette double lecture dessine une continuité stratégique accompagnée d'une correction de gestion. Elle permet d'annoncer un changement sans remettre en cause l'ensemble des orientations nationales.

L'un des passages les plus significatifs concerne l'évaluation de la législature 2021-2026. Le programme rappelle les crises qui ont pesé sur l'action gouvernementale, puis refuse d'en faire une explication générale des difficultés. Cette réserve est essentielle. La sécheresse ou la hausse des prix internationaux peuvent réduire les marges de décision ; elles ne suffisent pas à expliquer des retards administratifs, une mauvaise coordination ou l'absence de suivi. Le texte introduit ainsi une distinction entre les contraintes subies et les responsabilités propres à la conduite des politiques publiques.

L'analyse doit néanmoins éviter d'adopter sans examen ce récit du bilan. Un programme gouvernemental est aussi un instrument de positionnement politique. Il choisit les réussites à préserver, les échecs à nommer et les responsabilités à déplacer. Les appréciations qu'il porte sur ses prédécesseurs doivent donc être lues comme son diagnostic. Pour établir un bilan contradictoire, il faudrait comparer les objectifs initiaux, les crédits effectivement consommés, les résultats observés et les circonstances qui ont modifié leur réalisation. Cette comparaison dépasse la seule lecture du texte fourni.

La question décisive devient celle de l'apprentissage institutionnel. Reconnaître un écart entre dépenses et résultats ne produit un progrès que si les mécanismes responsables de cet écart sont identifiés. Qui arbitrait les retards ? Quelles administrations intervenaient sur un même dossier ? Quelles alertes sont restées sans réponse ? Le programme propose une orientation vers la mesure des effets, mais sa portée dépendra des changements apportés à ces pratiques. Le véritable héritage à traiter comprend les chantiers ouverts, les engagements financiers déjà pris et les habitudes administratives. La continuité est crédible lorsqu'elle préserve les capacités utiles ; la correction l'est lorsqu'elle expose les causes des dysfonctionnements et organise leur résolution.

1 2 Les tensions intérieures et les attentes des ménages

Le programme fait du quotidien des ménages le point de rencontre de plusieurs crises. Le revenu, l'emploi, l'alimentation, le logement et les services essentiels constituent un ensemble. Une famille peut bénéficier d'une aide tout en voyant son budget fragilisé par un loyer, un traitement médical ou un déplacement scolaire. Cette approche invite à dépasser l'addition de prestations isolées. Le niveau de vie dépend du revenu disponible après dépenses contraintes, de la sécurité des ressources et des possibilités d'anticiper les mois suivants.

L'emploi occupe une place centrale parce qu'il organise bien davantage qu'une entrée d'argent. Il conditionne l'autonomie des jeunes, les projets de logement, la formation d'un ménage et la confiance dans l'avenir. Le programme souligne aussi l'importance des personnes éloignées simultanément de l'école, de la formation et du travail. Leur situation ne se réduit pas au chômage mesuré : certaines ne cherchent plus activement un poste ou rencontrent des obstacles qui les empêchent de le faire. Une amélioration statistique du chômage pourrait donc rester insuffisante si elle s'accompagnait d'un maintien de l'inactivité.

La demande de services publics constitue une deuxième tension. Le programme reconnaît que l'affiliation à une assurance maladie ne garantit pas un traitement disponible et que l'inscription à l'école ne garantit pas l'acquisition des savoirs. La promesse publique devient plus concrète et plus difficile à tenir. Il faut pouvoir obtenir un rendez-vous, comprendre une prescription, apprendre à lire, disposer d'un transport. Ces situations dépendent d'équipes, d'horaires, d'équipements opérationnels et de responsabilités identifiables. Les ménages évaluent spontanément l'État à travers ces rencontres ordinaires, souvent davantage qu'à partir des agrégats nationaux.

Les disparités territoriales aggravent enfin les écarts sociaux. À revenu égal, les possibilités ne sont pas les mêmes selon la proximité d'un établissement de soins, la qualité d'une route ou l'existence d'un bassin d'emploi. Le programme cherche à réunir ces dimensions dans des interventions intégrées. L'enjeu analytique est de vérifier si cette intégration s'effectue autour des besoins réels des habitants ou autour d'un catalogue d'équipements. Une amélioration durable suppose que les ménages réduisent leurs dépenses subies, accèdent à des revenus plus sûrs et disposent de services fiables. C'est à cette échelle que le diagnostic intérieur prend tout son sens politique.

1 3 Les transformations internationales et les vulnérabilités nationales

Le contexte international décrit par le programme est celui d'une économie moins prévisible. Les tensions géopolitiques, les changements de politique commerciale et la réorganisation des chaînes de production peuvent modifier rapidement le coût des approvisionnements ou les débouchés des exportations. Pour une économie ouverte, ces évolutions créent des risques et des possibilités. Des entreprises peuvent rechercher de nouvelles implantations ; des fournisseurs peuvent aussi devenir moins accessibles. Le programme entend tirer parti de la position du Maroc tout en réduisant les dépendances susceptibles de compromettre ses besoins essentiels.

Cette lecture donne à la souveraineté un contenu opérationnel. Il s'agit de disposer de capacités nationales, de stocks adaptés et de partenariats diversifiés. L'autonomie ne se mesure pas au seul volume produit sur le territoire. Une usine peut rester dépendante d'un composant, d'une licence ou d'une maintenance extérieure. Une politique de résilience doit donc identifier les points de blocage possibles et apprécier leur durée. L'intérêt du programme est d'étendre cette préoccupation à l'alimentation, aux médicaments, à l'énergie, aux technologies et à la cybersécurité, plutôt que de la limiter à une seule branche industrielle.

La contrainte climatique intervient à plusieurs niveaux. Le manque d'eau peut affecter l'agriculture, les activités industrielles, le tourisme et l'urbanisation. Les réponses ont elles-mêmes un coût énergétique et budgétaire. Le dessalement, par exemple, augmente les ressources disponibles, mais exige des infrastructures, de l'électricité et une gestion attentive des effets environnementaux. Le programme associe mobilisation de ressources nouvelles et amélioration des usages. La cohérence se vérifiera dans les décisions d'implantation, les cultures soutenues, les tarifs et les règles de partage entre secteurs.

Le numérique ajoute une transformation rapide des qualifications. L'intelligence artificielle peut améliorer l'administration et soutenir certaines activités, tout en modifiant des tâches et des besoins de recrutement. Le programme ne peut donc se contenter de prévoir des formations sur la base des métiers existants. Il doit organiser une adaptation continue des compétences, des systèmes de protection et des capacités de recherche. L'exposition internationale du Maroc impose finalement une méthode de gouvernement capable de réviser ses hypothèses. Une stratégie sur cinq ans reste utile si elle prévoit les circonstances dans lesquelles ses instruments doivent évoluer. La stabilité des objectifs exige une souplesse d'exécution fondée sur des informations fiables.

1 4 Les horizons de 2030 et de 2035

Le programme inscrit la législature dans deux temporalités distinctes. La Coupe du monde 2030 impose des échéances rapprochées à certains investissements. Le Nouveau Modèle de développement fournit un horizon plus long, situé en 2035. Leur articulation peut soutenir une accélération utile, mais elle mérite une lecture attentive. Un calendrier événementiel concentre les décisions et mobilise les acteurs ; une transformation productive et sociale exige aussi de la continuité après la livraison des infrastructures et la fin de l'événement.

Les grands équipements peuvent produire des effets durables lorsqu'ils répondent à des usages réguliers. Une liaison de transport peut faciliter les déplacements professionnels et universitaires. Un investissement aéroportuaire peut soutenir le tourisme et les échanges. Toutefois, le bénéfice dépend de l'accès, du prix, de l'entretien et de la connexion avec les réseaux existants. L'analyse doit donc distinguer la capacité construite, sa fréquentation effective et les gains pour la population. La date d'inauguration renseigne sur l'achèvement d'un chantier ; elle ne permet pas d'évaluer seule sa contribution au développement.

L'héritage de 2030 concerne également les entreprises et les travailleurs. Les commandes liées à l'événement peuvent développer des compétences, des fournisseurs et des références commerciales. Elles peuvent aussi créer une dépendance à une demande temporaire. Le programme associe une part importante de ses perspectives d'emploi au Mondial et aux activités qui l'accompagnent. Il faudra préciser les postes permanents, les contrats de chantier, les emplois saisonniers et les reconversions prévues. L'existence de ces distinctions évitera de confondre un pic d'activité avec une augmentation durable des capacités économiques.

L'horizon 2035 invite, pour sa part, à apprécier les transformations moins visibles : apprentissages, recherche, productivité, participation économique des femmes et efficacité administrative. Ces résultats ne suivent pas toujours le rythme des réalisations matérielles. Une génération mieux formée ou un système de soins mieux coordonné demande des efforts persistants. Le programme gagnera en cohérence si les urgences de 2030 renforcent ces capacités au lieu de les déplacer dans le temps. Le débat porte alors sur l'allocation des ressources, la préparation des usages futurs et la continuité des services. Réussir l'événement et renforcer le développement national peuvent se soutenir, à condition que cette convergence soit construite dans les budgets et les contrats dès le départ.

Chapitre 2 Les changements de cap annoncés

2 1 Un investissement jugé sur ses effets économiques

Le premier changement de méthode porte sur la manière d'apprécier l'investissement. Le programme propose de suivre les emplois réellement créés, la valeur ajoutée produite et l'intégration des entreprises locales. L'annonce d'un projet ou l'approbation d'une convention ne suffiraient plus à établir un succès. Cette distinction paraît simple, mais elle modifie le rapport entre l'administration et le bénéficiaire d'une aide. L'argent public devrait soutenir une réalisation vérifiable, avec des obligations définies dès le départ et des conséquences en cas de non-respect.

Il faut distinguer plusieurs étapes souvent réunies dans la communication publique. Une intention d'investissement peut ne jamais obtenir son financement. Un projet financé peut connaître des retards. Une usine achevée peut fonctionner en dessous de sa capacité. Une activité lancée peut employer moins de personnes que prévu. Le suivi proposé par le programme doit permettre de connaître ces étapes sans les additionner comme des résultats équivalents. Il gagnerait aussi à mesurer les emplois nets, en tenant compte des activités déplacées ou abandonnées ailleurs, lorsque ces effets peuvent être établis.

La conditionnalité des aides constitue le cœur du changement annoncé. Les subventions, les avantages fonciers et les soutiens énergétiques doivent correspondre à des engagements explicites. Le nombre de postes compte, mais leur rémunération, leur stabilité, les compétences mobilisées et leur localisation apportent des informations supplémentaires. Un projet intensif en capital peut être pertinent pour des raisons technologiques ; il ne doit pas être présenté artificiellement comme un grand pourvoyeur d'emplois. Une décision publique sérieuse rend visible l'objectif principal poursuivi et explique le coût accepté pour l'atteindre.

Cette orientation demande une capacité d'évaluation indépendante des services chargés d'attirer les investisseurs. Ceux qui négocient une implantation ont intérêt à sa réussite et peuvent hésiter à constater ses limites. Un contrôle distinct permettrait de documenter les écarts et d'adapter les conventions. Il faudra également protéger les informations commerciales légitimes tout en publiant les contreparties essentielles des aides. La crédibilité du programme dépendra de cette possibilité de suivre un projet après son annonce et, si nécessaire, de réduire un soutien devenu injustifié. Le changement se situerait alors dans l'usage du financement public, dans la relation contractuelle et dans la qualité de l'information rendue aux citoyens.

2 2 Une protection sociale appréciée par les droits exercés

Le programme déplace le regard de l'inscription administrative vers l'utilisation effective de la protection sociale. L'ouverture d'un droit constitue une étape fondamentale, mais sa valeur dépend du service obtenu lorsque le risque survient. Pour l'assurance maladie, cela suppose un professionnel disponible, un traitement accessible et une prise en charge financière compréhensible. Pour une allocation, cela signifie un versement régulier, une procédure de recours et une adaptation aux changements de situation. Cette approche cherche à réduire la distance entre l'existence d'un dispositif et la sécurité qu'il procure.

La différence apparaît particulièrement dans les situations de droits suspendus ou de cotisations irrégulières. Un travailleur peut figurer dans un système sans pouvoir effectivement bénéficier des prestations. Le programme propose d'améliorer les échanges d'informations et le traitement des situations d'incapacité réelle à payer. Il doit concilier la logique contributive, nécessaire au financement, avec la protection des personnes dont le revenu est fragile. Une procédure automatique et rigide risquerait de transformer une difficulté économique temporaire en interruption de soins. Une exception mal définie pourrait, inversement, affaiblir l'équité entre cotisants.

La qualité devient donc une dimension de la politique sociale. Elle comprend les délais, l'accueil, la continuité et le coût restant à la charge du bénéficiaire. Une amélioration peut être mesurée par la diminution des renoncements, des déplacements inutiles ou des avances de frais. Le programme relie ainsi les organismes de financement aux institutions qui rendent les services. Cette relation est essentielle : augmenter la couverture sans adapter l'offre peut accroître les files d'attente et orienter les ménages vers des dépenses privées qu'ils ne peuvent pas tous supporter.

Le risque serait de remplacer un indicateur trop simple par une multitude de mesures sans conséquence pratique. La démarche gagnerait à retenir quelques résultats prioritaires, observés régulièrement et publiés selon les territoires. Il faudrait également distinguer les problèmes de financement, d'organisation et de disponibilité des professionnels. Chaque cause appelle une réponse différente. La portée de l'inflexion se jugera dans la capacité à résoudre une situation individuelle tout en améliorant le fonctionnement collectif. L'État social devient plus exigeant lorsqu'il promet un droit utilisable ; il doit alors rendre lisibles ses limites, ses garanties et les démarches permettant de demander réparation en cas de défaillance.

2 3 Des aides fondées progressivement sur le revenu réel

Le programme propose de modifier la base du ciblage des aides directes. Le système décrit dans le document "PROGRAMME GOUVERNEMENTAL LÉGISLATURE 2026–2031" utilise un indice socio-économique pour estimer les conditions de vie à partir de caractéristiques observables. La nouvelle orientation consiste à faire progressivement du revenu réel disponible la référence principale. Le changement est important, car il touche à la définition de l'éligibilité et à la perception de l'équité. Une aide paraît plus juste lorsqu'elle tient compte des ressources effectivement accessibles au ménage, plutôt que d'une approximation difficile à comprendre.

La difficulté est de produire une mesure fiable dans des situations professionnelles très diverses. Un salaire déclaré est relativement traçable. Les revenus d'une petite activité, d'un travail saisonnier ou de plusieurs contributions familiales le sont moins. Le programme prévoit une déclaration sociale globale et des échanges sécurisés entre administrations. Il maintient l'indice actuel comme instrument complémentaire durant la transition. Cette précaution évite de supposer que l'absence de donnée signifie l'absence de besoin ou, à l'inverse, l'absence de revenu. La qualité de la réforme dépendra de cette gestion des situations incomplètement documentées.

Le revenu doit aussi être observé sur une durée adaptée. Une rentrée exceptionnelle ne transforme pas nécessairement la capacité annuelle d'une famille. Un ménage agricole peut encaisser une recette à une période donnée et supporter ensuite des charges importantes. Le programme prévoit de limiter l'effet des variations temporaires. Cette intention demande des règles compréhensibles sur la période de référence, les changements de composition familiale et les ressources prises en compte. La transparence est déterminante : le bénéficiaire doit pouvoir comprendre la décision sans maîtriser un calcul statistique complexe ni dépendre d'un intermédiaire.

Le ciblage par le revenu suppose enfin des garanties. Les données doivent être limitées à ce qui est nécessaire, les accès contrôlés et les erreurs rectifiables rapidement. Un recours utile doit produire une réponse dans un délai compatible avec les besoins du ménage. Le programme annonce une transition sans interruption injustifiée de l'aide. Pour tenir cette promesse, il faudra tester le nouveau mécanisme, comparer ses résultats et publier les erreurs d'inclusion comme d'exclusion. L'objectif n'est pas seulement de sélectionner plus précisément ; il est d'offrir une décision plus explicable, plus réactive et plus respectueuse de la situation vécue.

2 4 Un soutien vers une activité durable

Le programme entend associer les aides directes à un parcours d'autonomie économique. Il propose une articulation avec la formation, l'orientation, l'emploi, l'initiative économique et les services de garde. La logique est de traiter les obstacles qui empêchent une personne de transformer une protection temporaire en revenu durable. Cette orientation peut renforcer l'utilité de l'aide si elle élargit les choix des bénéficiaires. Elle demande toutefois une distinction nette entre accompagnement et sanction, car toutes les personnes aidées ne disposent pas des mêmes possibilités d'activité.

Le texte précise que l'absence d'une offre adaptée ne doit pas entraîner automatiquement l'exclusion. Cette réserve protège les ménages contre une condition impossible à remplir. Une mère sans solution de garde, une personne handicapée ou un habitant éloigné des bassins d'emploi ne peuvent être évalués uniquement sur leur disponibilité déclarée. L'accompagnement doit commencer par un diagnostic individualisé. Il peut conduire à une formation, mais aussi à une aide à la mobilité, à un équipement ou à une orientation vers un service social. La réponse pertinente dépend de l'obstacle concret.

Une autre disposition mérite une attention particulière : l'entrée dans le travail ne devrait pas provoquer la suppression immédiate et totale du soutien. Un premier contrat est parfois court, faiblement rémunéré ou encore incertain. Retirer brutalement l'aide peut décourager la déclaration d'activité et exposer le ménage à une perte de ressources. Le programme prévoit une sortie graduelle. Sa conception exigera des seuils et des durées suffisamment simples pour que chacun puisse anticiper l'effet d'une reprise d'emploi. La sécurité de transition est ici une condition de la formalisation et de la confiance.

L'évaluation devrait distinguer les personnes accompagnées, les contrats obtenus et les trajectoires stabilisées. Une inscription à une formation n'équivaut pas à un emploi durable. Une activité indépendante ne devient viable qu'avec une clientèle, des revenus et une capacité à absorber ses charges. Le programme doit donc éviter de faire de la création administrative d'une activité le terme du parcours. Un suivi après insertion permettrait de comprendre les échecs, de proposer un nouvel appui et de repérer les filières efficaces. L'ambition consiste à rendre le soutien social plus utile au projet de vie du bénéficiaire, avec une protection qui demeure accessible lorsque le marché du travail ne fournit pas immédiatement de solution.

2 5 Une production nationale davantage tournée vers les besoins intérieurs

Le programme accorde une place accrue à la demande intérieure dans la politique productive. Il propose une substitution compétitive et sélective aux importations, en complément du développement des exportations. La nuance est essentielle. Le texte ne défend pas la production locale de chaque bien consommé ; il cherche à identifier les segments dans lesquels les entreprises marocaines peuvent développer une offre crédible. Cette orientation mobilise la commande publique, les normes, l'accès à la technologie et l'accompagnement industriel pour transformer une partie des achats nationaux en capacités productives durables.

La sélection des secteurs doit reposer sur des critères explicites. Le potentiel de marché, les compétences disponibles, le coût de l'énergie, la dépendance aux intrants et les possibilités d'exportation comptent autant que le montant actuel des importations. Un déficit commercial ne prouve pas à lui seul qu'une production locale sera efficiente. Certaines importations équipent les entreprises ou améliorent leur compétitivité. La politique proposée doit donc différencier biens de consommation, composants stratégiques et machines. Cette distinction protège l'investissement contre des restrictions qui renchériraient involontairement ses équipements.

La préférence nationale peut aider un fournisseur à atteindre une taille suffisante, mais elle comporte un risque de rente. Une entreprise protégée durablement sans exigence de qualité pourrait transférer le coût du soutien vers les consommateurs et les administrations. Le programme relie les aides aux résultats ; cette règle doit s'appliquer ici avec précision. Les contrats devraient fixer une progression de la qualité, de la productivité et de l'intégration locale. La concurrence entre fournisseurs nationaux demeure nécessaire, tout comme la possibilité de réviser un soutien lorsque l'amélioration attendue ne se produit pas.

Le contenu local doit enfin être défini de manière transparente. Assembler un produit importé n'a pas le même effet que développer ses composants, son ingénierie ou sa maintenance. L'analyse doit suivre la valeur effectivement créée dans le pays, les qualifications mobilisées et les liens avec les petites entreprises. La recherche et les laboratoires de certification prennent alors une importance concrète. Le changement de cap annoncé serait convaincant si le marché intérieur devenait un terrain d'apprentissage industriel, capable de préparer des entreprises à une concurrence plus large. Il perdrait sa portée si la préférence accordée restait un avantage commercial sans transfert de compétences ni progression de la capacité productive.

2 6 Agriculture et sécurité alimentaire face à la contrainte hydrique

L'inflexion agricole proposée consiste à mieux relier les aides publiques à l'approvisionnement national, au revenu des producteurs et à l'économie d'eau. Le programme maintient l'intérêt des exportations, mais prévoit des règles de gestion en cas de pénurie exceptionnelle sur certains produits essentiels. Il annonce également un soutien aux exploitations familiales et moyennes, ainsi qu'à leurs organisations. La lecture d'ensemble fait apparaître une volonté de corriger les fragilités des circuits alimentaires sans renoncer à la modernisation du secteur ni à ses débouchés extérieurs.

L'approvisionnement ne dépend pas seulement de la quantité récoltée. Les conditions de stockage, le financement, la rapidité du transport et le pouvoir de négociation influencent la disponibilité et le prix. Un agriculteur contraint de vendre immédiatement peut recevoir une faible part du prix final, tandis que le consommateur paie cher plusieurs semaines plus tard. Les plateformes de regroupement et les contrats directs envisagés cherchent à réduire cette distance économique. Leur efficacité exigera des règles d'accès ouvertes, une tarification transparente et des services réels de conservation et de commercialisation.

L'eau oblige à réexaminer les incitations. Une aide à l'irrigation peut améliorer l'efficacité d'une parcelle sans réduire le prélèvement total si les surfaces ou les cultures changent. Les objectifs doivent donc porter sur les volumes effectivement consommés et sur la disponibilité à l'échelle du bassin. Le programme évoque cette gestion intégrée. Elle implique des choix parfois sensibles entre productions, territoires et usages. Une stratégie cohérente doit expliquer les critères d'allocation, les mesures d'accompagnement des agriculteurs et les conditions de révision des aides lorsque la ressource devient plus rare.

L'encadrement temporaire des exportations demande enfin de la prévisibilité. Un producteur investit sur la base de contrats et de débouchés ; une intervention tardive peut le fragiliser. Le programme propose des seuils annoncés de stock, de prix et de couverture, ainsi qu'une levée des restrictions lorsque les conditions se normalisent. Cette méthode cherche un équilibre entre sécurité alimentaire et stabilité économique. Son application devra éviter des décisions discrétionnaires favorisant certains opérateurs. La portée du changement se jugera sur un double résultat : un producteur mieux rémunéré et une alimentation accessible, obtenus avec une utilisation de l'eau compatible avec la durée des ressources disponibles.

2 7 Une politique du logement qui diversifie les solutions

Le programme élargit la politique du logement au-delà de l'acquisition. Il maintient les aides à l'achat et propose parallèlement une offre locative abordable, un soutien à l'habitat rural et une mobilisation plus exigeante du foncier public. Cette évolution reconnaît la diversité des parcours. Un étudiant, un jeune salarié mobile, une famille installée ou un ménage rural n'ont pas les mêmes besoins. Une politique uniforme peut laisser de côté ceux qui ne disposent pas d'un apport, ne souhaitent pas emprunter ou ne peuvent stabiliser immédiatement leur lieu de résidence.

Le locatif abordable représente une inflexion importante. Il peut faciliter l'accès à un bassin d'emploi sans imposer un engagement financier de longue durée. Le programme envisage des montages mobilisant du foncier et des opérateurs soumis à des engagements de loyer. Le défi est de garantir la durée de l'affectation, la qualité de gestion et l'éligibilité des occupants. Un avantage foncier accordé aujourd'hui ne doit pas disparaître quelques années plus tard dans une valorisation privée sans contrepartie. Les conventions devront donc préciser les loyers, l'entretien, les modalités de contrôle et les règles de sortie.

L'habitat rural appelle une approche différente. La sécurité de la construction, la clarté des procédures et l'accès aux équipements essentiels comptent autant que le soutien financier. Le programme prévoit une aide directe de 40 000 dirhams aux ménages éligibles et une simplification du cadre de construction légale. Cette orientation doit être reliée aux risques naturels, aux matériaux disponibles et aux capacités des artisans locaux. Une autorisation plus rapide ne suffit pas si le ménage ne peut obtenir un conseil technique ou si le logement reste éloigné de l'eau, de l'école et des soins.

La localisation constitue finalement le principal test de cohérence. Un logement moins cher peut coûter davantage à son occupant lorsqu'il exige plusieurs déplacements quotidiens ou réduit l'accès à l'emploi. Le programme propose de rapprocher habitat, services et transport. L'évaluation doit donc inclure le coût total de résidence, et pas seulement le prix d'achat ou le nombre d'unités livrées. Il faudra aussi observer les effets des aides sur les prix, afin que leur bénéfice ne soit pas absorbé par le foncier. Le changement annoncé répond à un besoin de mobilité et de choix ; sa réussite suppose une politique urbaine capable de relier les opérations immobilières à la vie réelle des ménages.

2 8 Des contrats territoriaux pour réunir les interventions publiques

Le programme propose de passer d'une distribution de projets sectoriels à des contrats de développement territorial. Le changement concerne la manière de choisir et de coordonner les interventions. Une route, une école et une zone d'activité ne produisent pas nécessairement un effet commun si elles sont conçues séparément. Un contrat territorial devrait partir d'un diagnostic partagé, définir quelques résultats et organiser les contributions de chaque acteur. Cette méthode peut réduire les investissements incomplets, ceux dont l'utilité dépend d'un autre équipement ou d'une autorisation jamais obtenue.

La priorité annoncée aux territoires ruraux, montagneux, oasiens et exposés au stress hydrique donne un contenu à l'équité. Ces espaces ne présentent pas tous les mêmes besoins. Certains souffrent de l'éloignement, d'autres d'un manque de débouchés, d'une pression sur l'eau ou d'une offre de soins discontinue. Le contrat doit donc éviter une grille uniforme. Le programme met en avant les potentialités locales et les données de terrain. La participation des habitants et des acteurs économiques devient utile pour repérer les usages, les déplacements et les activités que les statistiques générales décrivent imparfaitement.

Le financement doit suivre cette logique intégrée. Un projet peut être inscrit au budget sans que son fonctionnement futur soit garanti. Une convention territoriale sérieuse précise les dépenses de construction, les équipes, l'entretien et les charges récurrentes. Elle indique aussi qui décide lorsqu'un partenaire prend du retard. L'existence de plusieurs signataires ne doit pas diluer la responsabilité. Le programme prévoit des outils de suivi et des mécanismes d'audit ; leur intérêt dépendra de leur capacité à déclencher des corrections, à réaffecter les moyens et à rendre compte publiquement des écarts.

La contractualisation peut enfin modifier la relation entre le centre et les territoires. Elle donne de la visibilité aux financements et rapproche l'exécution des besoins. Mais un contrat trop détaillé, imposé par l'administration centrale, pourrait reproduire la tutelle sous une forme nouvelle. Une autonomie réelle suppose des marges de décision, des compétences et des informations accessibles. Les résultats doivent être comparables sans nier les contraintes locales. L'enjeu est de rendre les engagements territoriaux lisibles pour les habitants, afin qu'ils puissent identifier ce qui était prévu, ce qui a été livré et les raisons d'un éventuel retard. C'est ainsi que le contrat pourrait devenir un instrument de confiance plutôt qu'un document supplémentaire.

Le texte précise une enveloppe de 130 milliards de dirhams sur cinq ans pour les programmes territoriaux intégrés, financée approximativement aux trois quarts par l'État et pour un quart par les collectivités territoriales. Il prévoit une plateforme publique de suivi et un audit annuel conjoint des inspections générales des finances et de l'administration territoriale. Ces montants constituent une programmation à mobiliser, et non des dépenses déjà exécutées.

2 9 Une administration et des budgets orientés vers les résultats

Le dernier changement de méthode réunit la simplification administrative, la programmation budgétaire et la coordination des services. Le programme propose des délais de décision, la numérisation des procédures, des fonctions partagées au sein des ministères et une évaluation de la performance. Il cherche à réduire les obstacles qui apparaissent entre une décision politique et son exécution. L'inflexion est ambitieuse parce qu'elle touche à l'organisation quotidienne de l'État, aux circuits de validation et aux critères selon lesquels les responsables administratifs sont appréciés.

La simplification doit précéder la numérisation. Mettre en ligne une procédure inutilement complexe peut seulement déplacer la difficulté vers l'utilisateur. Le programme annonce des échanges de données et des guichets intégrés ; ils devraient limiter les demandes répétées de pièces déjà détenues par une administration. La règle du silence valant accord, sous réserve des exceptions légales, vise également à rendre le délai opposable. Son application exige une date de dépôt certaine, un dossier complet clairement défini et un mécanisme de recours. Sans ces garanties, l'utilisateur resterait exposé à une incertitude juridique.

Le budget constitue l'autre instrument du changement. Une programmation sur plusieurs années peut protéger les chantiers contre les interruptions et rapprocher les crédits des objectifs. Elle doit cependant conserver une capacité de révision. Un programme inefficace ne devrait pas recevoir automatiquement les mêmes moyens parce qu'il figure dans un engagement pluriannuel. Le texte prévoit une évaluation et des ajustements. La qualité de cette démarche dépendra de la sincérité des indicateurs, du coût complet des interventions et de l'examen de leurs effets sur les usagers, y compris ceux qui abandonnent leurs démarches.

Le regroupement annoncé des dispositifs de soutien social et d'insertion des jeunes illustre cette recherche de cohérence. Une institution unique pourrait éviter des parcours dispersés, mais une fusion ne garantit pas une meilleure prestation. Il faut organiser les métiers, les systèmes d'information, l'accueil et la continuité des dossiers. Le risque serait de concentrer la complexité sans la résoudre. L'évaluation devrait donc commencer avant le changement d'organisation et suivre la qualité du service pendant la transition. La réforme administrative aura une portée réelle si elle réduit les délais et les erreurs, clarifie les responsabilités et permet aux agents de résoudre les problèmes au lieu de multiplier les renvois entre services.

L'inclusion numérique possède aussi des cibles : 80 % des logements équipés en fibre optique et 500 espaces numériques citoyens. Ces derniers doivent proposer un accompagnement de proximité. L'accès ne doit donc pas être évalué seulement par la couverture du réseau, mais par la possibilité effective de terminer une démarche. Le programme ne présente pas ces objectifs comme une gratuité générale des abonnements.

Chapitre 3 Le politique et la responsabilité des institutions

3 1 Le gouvernement face au contrôle parlementaire

La relation au Parlement constitue un engagement politique concret du programme. Le texte prévoit la publication semestrielle de la présence effective de la cheffe du gouvernement et des ministres aux travaux de contrôle, ainsi qu'un suivi des réponses aux questions écrites. Cette orientation transforme une obligation institutionnelle en information observable. Elle reconnaît que la confiance dépend aussi de la disponibilité des responsables à expliquer leurs décisions devant les représentants élus, particulièrement lorsque les résultats s'éloignent des engagements annoncés.

La présence ne suffit pourtant pas à mesurer la qualité du contrôle. Une séance peut être régulièrement tenue sans apporter de réponse précise sur les coûts, les retards ou les responsabilités. L'évaluation devrait donc porter également sur le contenu des informations transmises et sur le suivi des engagements pris devant les commissions. Lorsqu'un ministre annonce une correction, le Parlement doit pouvoir constater sa réalisation. Les réponses écrites gagneraient à comporter les données utiles, la date de référence et les motifs d'une éventuelle impossibilité de répondre, plutôt qu'une présentation générale de l'action du département.

Le calendrier législatif forme un deuxième enjeu. Le programme prévoit de nombreuses réformes qui dépendront de lois, de textes d'application et d'arbitrages budgétaires. Une meilleure programmation doit permettre aux commissions de disposer du temps nécessaire pour examiner les conséquences des projets. La rapidité d'adoption ne constitue pas toujours un progrès si elle réduit la discussion. Des études d'impact accessibles et des consultations documentées aideraient à distinguer l'urgence réelle d'une précipitation liée à des retards accumulés. Le contrôle budgétaire doit également suivre les coûts nouveaux créés par chaque réforme.

La portée démocratique de ces engagements dépendra enfin de l'accès de l'opposition et du public aux mêmes informations essentielles. Un tableau de présence ou de réponses ne doit pas devenir un outil de classement sans explication. Les absences justifiées, les reports et les questions restées sans suite doivent pouvoir être compris. Le programme annonce aussi un traitement rapide des demandes relatives aux commissions d'enquête, dans le respect de leurs règles institutionnelles. L'enjeu est de permettre un contrôle qui examine des décisions et des résultats, avec des suites identifiées. Le gouvernement affirme une obligation de résultat ; le Parlement doit disposer des moyens de discuter la définition de ces résultats et la manière dont ils sont établis.

3 2 La justice comme droit et comme garantie économique

Le programme associe accès à la justice et sécurité juridique. Cette double entrée est cohérente : le citoyen qui réclame un droit et l'entreprise qui cherche à faire respecter un contrat ont besoin de délais raisonnables, de décisions intelligibles et d'une exécution effective. Le texte propose une modernisation des procédures, le développement de l'assistance judiciaire et une meilleure organisation des juridictions commerciales. L'analyse doit cependant conserver une distinction institutionnelle essentielle entre la politique gouvernementale de moyens et les fonctions qui relèvent de l'indépendance de la justice.

La réduction des délais doit être appréciée selon la nature des affaires et leurs étapes. Un délai moyen national peut masquer des situations très différentes. Le programme prévoit des indicateurs par juridiction et type de contentieux. Cette précision permettrait d'identifier les engorgements et de mieux affecter les moyens. Il faut également distinguer le temps nécessaire à l'instruction, les reports évitables et les difficultés de notification. Une accélération qui réduirait les possibilités de défense ou la qualité de l'examen affaiblirait la confiance recherchée. Le délai utile est celui d'une décision solide rendue dans un temps acceptable.

L'exécution des jugements mérite une place centrale. Une décision favorable perd une grande partie de sa portée si son bénéficiaire ne peut obtenir ce qui lui est dû. Le programme mentionne notamment l'exécution contre les personnes publiques. Cette question engage la crédibilité de l'État : une administration doit respecter la décision qui la concerne et prévoir son financement. La numérisation peut rendre le suivi plus transparent, mais elle ne remplace ni les moyens d'exécution ni la résolution des obstacles juridiques et budgétaires. L'utilisateur doit pouvoir connaître les démarches restantes et l'autorité compétente.

La médiation et l'arbitrage commercial peuvent, pour leur part, proposer des voies adaptées à certains conflits. Leur développement exige des règles de qualité, de coût et d'impartialité. Ils ne doivent pas devenir des procédures imposées à une partie vulnérable pour retarder l'accès au juge. De même, la réforme des difficultés d'entreprise doit chercher à préserver les activités viables tout en respectant les créanciers et les salariés. Le programme gagnera à mesurer les effets de ces instruments sur la résolution des litiges, la survie des entreprises et l'accès des personnes modestes. La modernisation judiciaire se jugera dans cette capacité à rendre le droit utilisable, au-delà de la mise en ligne des dossiers.

3 3 La lutte contre la corruption et les conflits entre intérêts

Le programme traite la corruption comme un problème de fonctionnement public et de concurrence. Il prévoit des textes sur les conflits d'intérêts, la déclaration de patrimoine et la protection des agents signalant des faits de corruption. Il aborde également les risques liés aux relations familiales et au passage entre responsabilités publiques et activités privées. Cette approche mérite attention parce qu'elle cherche à intervenir avant le détournement avéré. Une décision peut être fragilisée par une situation d'intérêt personnel, même lorsque l'infraction pénale n'a pas encore été établie.

Un cadre efficace doit définir qui déclare, à quel moment et devant quelle autorité. Il doit aussi préciser les conséquences d'une déclaration : abstention sur un dossier, retrait d'une fonction, contrôle ou procédure de sanction. La transparence seule ne résout pas le conflit. Un responsable peut déclarer un lien tout en continuant à influencer une décision. Le programme prévoit des mécanismes de prévention et de contrôle ; leur crédibilité dépendra de la capacité des institutions compétentes à agir sans attendre une crise médiatique ou une instruction de l'autorité concernée.

La protection des signalements constitue un autre point sensible. Elle suppose de préserver l'identité lorsque cela est nécessaire, d'empêcher les représailles professionnelles et de traiter les faits avec rigueur. Un dispositif trop vague peut décourager les agents qui disposent d'informations utiles. À l'inverse, les droits de la personne mise en cause doivent être respectés. La procédure doit distinguer le signalement de bonne foi, l'erreur et la dénonciation malveillante. Des délais de traitement et une information du déclarant sur la suite donnée permettraient de réduire le sentiment qu'un signalement disparaît dans un circuit fermé.

La lutte contre la rente exige enfin d'examiner les règles qui produisent des avantages durables. Autorisations rares, accès au foncier, critères de commande publique ou barrières à certaines professions peuvent créer des positions protégées. Le programme propose d'agir sur plusieurs de ces mécanismes. Leur réforme doit être documentée pour éviter de substituer de nouveaux bénéficiaires aux anciens sans ouvrir réellement le marché. L'évaluation devrait porter sur l'accès des nouveaux entrants, la concentration, le coût pour l'utilisateur et la publicité des décisions. La portée politique de ce chapitre se jugera sur l'égalité de traitement, y compris lorsque la correction touche des intérêts proches des centres de décision.

Les outils annoncés comprennent la publication des déclarations d'intérêts et des situations traitées, ainsi que deux réunions annuelles de la commission nationale de lutte contre la corruption avec publication des décisions. La fréquence donne un repère de suivi ; elle devra être complétée par les affaires examinées et les suites données. Le dossier ne transforme pas ces annonces en preuve d'une application déjà acquise.

3 4 La régionalisation et le pouvoir effectif de décider

Le programme promet un transfert plus effectif des compétences, des ressources et de la décision vers les territoires. Il inscrit cette orientation dans la régionalisation avancée et la déconcentration administrative. Les deux dimensions doivent être distinguées. La première concerne les collectivités territoriales et leurs institutions élues ; la seconde organise les services territoriaux de l'État. Leur coordination est nécessaire, mais elle ne doit pas effacer la responsabilité propre de chaque niveau. Le citoyen doit pouvoir savoir qui définit la priorité, qui finance et qui exécute.

Le transfert de compétence n'a de portée que s'il est accompagné de moyens adaptés. Une région chargée d'une nouvelle mission sans équipes ni financement devient responsable d'un résultat qu'elle ne maîtrise pas. À l'inverse, une dotation supplémentaire sans clarification peut entretenir les chevauchements. Le programme prévoit des contrats et une augmentation des ressources destinées aux régions. L'analyse doit suivre leur prévisibilité, les critères de répartition et les marges d'utilisation. Les territoires qui disposent d'une ingénierie plus faible auront aussi besoin d'un accompagnement pour préparer et suivre leurs projets.

Le document La lecture détaillée du grand document "PROGRAMME GOUVERNEMENTAL LÉGISLATURE 2026–2031" permet de relever 50 dispositions touchant les ressources des ménages, leurs charges ou leurs possibilités d'accéder à un revenu. envisage des outils d'exécution plus souples, notamment à travers l'évolution des structures chargées de réaliser les projets régionaux. Cette souplesse peut faciliter le recrutement de compétences et la gestion opérationnelle. Elle exige en retour une transparence sur les marchés, les rémunérations, les engagements et les résultats. La transformation d'un organisme public en société ne dispense pas du contrôle démocratique lorsque les ressources et les missions restent publiques. Les assemblées élues doivent disposer d'informations suffisantes pour apprécier les décisions prises par ces outils et les risques qu'ils portent.

La régionalisation soulève enfin la question des écarts de capacité. Les territoires les mieux équipés peuvent mobiliser plus facilement des investisseurs et préparer des dossiers solides. Une politique nationale d'équité doit empêcher que l'autonomie accentue ces différences. La péréquation, l'appui technique et les services essentiels garantis prennent ici leur sens. Le programme met en avant des résultats territoriaux ; leur comparaison doit tenir compte des situations de départ. La réussite ne se mesurera pas seulement au volume investi dans une région, mais à l'élargissement de ses capacités de décision et à la réduction des obstacles spécifiques rencontrés par ses habitants.

Le montant annoncé est d'au moins 12 milliards de dirhams de transferts annuels aux régions à partir de 2027, contre une référence de 10 milliards dans le texte. Il s'agit d'un montant global annuel, pas de 12 milliards pour chaque région ni d'un supplément annuel de ce montant. La transformation des agences régionales d'exécution en sociétés anonymes doit préserver leur caractère public.

3 5 La participation citoyenne et la sécurité quotidienne

Le programme rapproche participation, confiance et sécurité. Il prévoit de renforcer les mécanismes de démocratie participative, le rôle des associations et l'accès à l'information. Il annonce parallèlement la poursuite d'une stratégie de sécurité comprenant des dimensions sociales, préventives et respectueuses des droits. Ces orientations concernent le rapport ordinaire entre institutions et citoyens. Une population qui peut exprimer un besoin, obtenir une réponse et comprendre une décision dispose de moyens pacifiques pour faire évoluer les politiques qui la concernent.

La participation doit intervenir suffisamment tôt pour influencer les choix. Une consultation organisée après l'arbitrage principal risque de se limiter à expliquer une décision déjà prise. Le programme peut donner une portée réelle aux pétitions et aux consultations en précisant leurs suites : recevabilité, réponse motivée, calendrier et éventuelle modification du projet. Les associations ne représentent pas toutes les situations sociales avec la même intensité. Les jeunes éloignés des institutions, les habitants de zones isolées ou les personnes handicapées doivent pouvoir participer sans dépendre de réseaux déjà structurés et bien dotés.

L'accès à l'information est une condition de cette participation. Les données doivent être compréhensibles, disponibles dans des formats utilisables et accompagnées des définitions nécessaires. Publier un document volumineux sans expliquer les décisions qu'il contient ne garantit pas la transparence. Une information utile permet de connaître les ressources engagées, les critères de sélection et les résultats attendus. Les limites liées à la vie privée et à la sécurité doivent être précisément justifiées. La confiance suppose que le refus de communiquer ne soit pas laissé à une appréciation trop large de chaque service.

La sécurité quotidienne appelle de son côté des réponses adaptées aux situations : prévention, présence de proximité, traitement des violences et accompagnement des victimes. Les outils technologiques peuvent aider, mais ils soulèvent des questions de proportionnalité et de protection des données. Le programme affirme l'articulation entre efficacité et droits ; celle-ci doit se traduire dans la formation, le contrôle et les voies de recours. L'évaluation gagnerait à intégrer le sentiment de sécurité, l'accès à la plainte et la qualité de la prise en charge. Une politique crédible protège les personnes et entretient une relation de confiance qui facilite la coopération avec les institutions.

Chapitre 4 La stratégie économique et ses moteurs

4 1 La doctrine économique et le rôle du marché intérieur

La doctrine économique du programme repose sur une relation explicite : une protection sociale durable exige une base productive capable de générer des revenus, des cotisations et des recettes publiques. Le texte refuse de considérer la redistribution comme un exercice indépendant de la création de richesse. Cette approche donne un rôle central à la productivité, à l'investissement privé et à la diversification. Elle invite aussi à examiner la qualité de la croissance, puisque l'augmentation de la production ne garantit pas que ses gains atteignent les salariés, les petites entreprises et les territoires moins favorisés.

Le marché intérieur occupe une place structurante dans cette vision. Les achats des ménages, des administrations et des entreprises peuvent soutenir une offre nationale, à condition que celle-ci satisfasse les exigences de prix et de qualité. Le programme cherche à rapprocher politique industrielle et commande publique. Ce choix peut rendre les débouchés plus prévisibles pour des fournisseurs qui doivent investir dans des machines et des compétences. Il demande toutefois de maintenir une concurrence effective et d'éviter que l'acheteur public supporte durablement des surcoûts non justifiés par un apprentissage ou une capacité stratégique.

L'articulation entre industrie et services doit également être prise au sérieux. Les activités de transport, de conception, de maintenance, de certification et de commercialisation soutiennent les entreprises productives. Les services à forte valeur ajoutée peuvent créer leurs propres débouchés, notamment à l'international. Une séparation trop rigide entre secteurs ferait perdre ces complémentarités. Le programme propose un équilibre entre dimensions productive et servicielle ; il faudra identifier les compétences communes et les infrastructures qui facilitent leur développement. La qualité de l'énergie, des réseaux numériques et de la logistique intervient ici comme une condition générale de compétitivité.

La lecture critique doit enfin porter sur la diffusion des gains. Une hausse de productivité peut améliorer les salaires, réduire les prix, financer l'investissement ou accroître les marges. La répartition dépend de la concurrence, de la négociation et des règles fiscales. Le programme associe croissance et progrès social, mais ce lien nécessite des instruments. L'évaluation économique devrait donc suivre le revenu du travail, la capacité des entreprises à monter en gamme et l'élargissement des recettes issues d'activités durables. La solidité de la doctrine se mesurera dans ces mécanismes de transmission, plutôt que dans la seule progression d'un agrégat national.

Le programme précise le rôle des achats publics : 30 % de la valeur des marchés seraient réservés aux PME marocaines, avec une sous-quote-part annoncée de 2 % pour les start-up. Les textes d'application devront clarifier l'assiette de cette sous-quote-part et les contrôles. Ces proportions ne constituent pas une aide monétaire distribuée directement aux ménages, mais un levier de débouchés pour les entreprises.

4 2 Les entreprises et leurs conditions de financement

Pour une entreprise, l'investissement dépend de la possibilité de prévoir ses débouchés, de financer son projet et de travailler dans un environnement suffisamment stable. Le programme identifie plusieurs obstacles : accès au crédit, coût du foncier, énergie, procédures et délais de paiement. Il propose notamment l'accompagnement de 60 000 très petites, petites et moyennes entreprises. Cet objectif doit être interprété comme une cible d'appui, dont la valeur dépendra du contenu des prestations et de leurs effets sur la capacité des bénéficiaires à se développer.

La trésorerie mérite une attention particulière. Une entreprise rentable peut être fragilisée par une facture réglée tardivement, un remboursement fiscal retardé ou une retenue mal adaptée. Le programme prévoit un suivi des délais de paiement et des mesures facilitant la récupération de ressources. Ces dispositions peuvent avoir un effet plus direct que certaines subventions d'investissement. La qualité du suivi devra être appréciée selon les délais réellement subis et les recours accessibles aux fournisseurs, avec publication des résultats par secteur. Une petite entreprise hésite parfois à contester un retard de peur de perdre un client important ; la règle doit la protéger concrètement.

Le financement demande pour sa part des instruments adaptés au stade de développement. Une garantie peut réduire le risque pris par la banque, mais elle ne crée pas automatiquement une demande solvable ni un projet viable. L'accompagnement doit aider à établir les coûts, les besoins de fonds de roulement et les hypothèses commerciales. Les critères d'accès doivent rester compréhensibles et suffisamment ouverts aux entreprises situées hors des grands centres. Le programme gagnerait à mesurer les refus, leurs motifs et la répartition territoriale des financements, afin de repérer les entreprises qui restent à l'écart.

Les grandes entreprises et les opérateurs publics ont aussi un rôle d'entraînement. La sous-traitance, les achats locaux et les partenariats peuvent offrir aux petites structures des marchés et une progression technique. Ils peuvent également créer une dépendance si les conditions commerciales sont déséquilibrées. Le programme doit donc favoriser des relations prévisibles, le respect des paiements et l'accès à plusieurs clients. L'objectif n'est pas de maintenir artificiellement toutes les entreprises, mais de permettre aux activités viables de franchir les obstacles évitables. Leur développement durable renforcera la base productive si les soutiens améliorent l'organisation, la compétence et l'accès au marché plutôt que la seule capacité à obtenir une aide.

4 3 Les filières et la diversification des activités

Le programme mobilise plusieurs moteurs sectoriels : industrie, agriculture, pêche, tourisme, artisanat, services numériques, culture et sport. Leur juxtaposition ne suffit pas à former une stratégie. Chaque filière possède ses contraintes, ses horizons d'investissement et ses besoins de qualification. La priorité doit être appréciée selon la valeur créée, les ressources consommées, la capacité d'apprentissage et les débouchés. Une diversification réussie réduit les dépendances tout en développant des complémentarités entre activités ; elle ne consiste pas à soutenir de manière identique tous les secteurs disponibles.

Le tourisme illustre ces arbitrages. Le programme vise 26 millions de touristes à l'horizon 2030. Le nombre d'arrivées renseigne sur l'attractivité, mais il doit être complété par les recettes, la durée des séjours, la dépense locale et la répartition territoriale. Les besoins en eau, en logement et en main-d'œuvre doivent être anticipés. Une destination peut accueillir davantage de visiteurs sans améliorer proportionnellement les revenus de ses habitants. La formation, les achats auprès des producteurs locaux et la qualité des emplois sont donc des éléments de la stratégie économique, au même titre que la promotion et les capacités de transport.

L'artisanat et les industries culturelles présentent d'autres enjeux. La protection des créations, la commercialisation, l'accès aux outils numériques et la transmission des savoir-faire déterminent leur capacité à créer des revenus. Le programme reconnaît ces activités comme des composantes de l'économie. Pour éviter une lecture limitée à leur valeur patrimoniale, il faut examiner les conditions de travail, les droits des créateurs et l'accès aux marchés. Le sport possède également une chaîne économique faite de formation, de services, d'équipements et d'événements. Sa contribution durable dépend de ces activités régulières, pas seulement des grandes compétitions.

L'économie sociale et solidaire mérite enfin une place propre. Le programme propose un cadre plus cohérent pour les coopératives, mutuelles, associations économiques et entreprises sociales. Ces structures peuvent répondre à des besoins locaux et organiser une répartition différente de la valeur. Elles ont néanmoins besoin de compétences, de débouchés et d'une gouvernance contrôlée par leurs membres. Le soutien public doit renforcer leur autonomie économique plutôt que leur dépendance administrative. La diversification prendra un sens concret si les filières développent des fournisseurs, des métiers et des revenus qui se maintiennent après la période initiale d'aide et au-delà des fluctuations de la demande.

Dans l'économie sociale et solidaire, l'engagement institutionnel est un projet de loi-cadre définissant le secteur, ses composantes, ses principes et sa gouvernance. Il doit clarifier la place des coopératives, mutuelles, associations économiques et entreprises sociales. L'effet dépendra ensuite de l'accès au financement et aux marchés, avec des conditions de transparence. Ce secteur ne peut être réduit à un programme d'assistance destiné aux publics vulnérables.

4 4 Un million de postes et des trajectoires professionnelles durables

L'objectif d'environ un million d'emplois constitue l'un des engagements majeurs du programme. Le document le répartit entre 250 000 postes nets dans l'industrie, 80 000 jeunes agriculteurs installés, 40 000 postes liés au sport, 270 000 dans les services externalisés à forte valeur ajoutée et 360 000 associés au Mondial 2030 et aux activités connexes. L'addition atteint un million, mais les catégories ne décrivent pas exactement la même réalité. Elles doivent être harmonisées pour permettre un suivi statistique et éviter les doubles comptes.

La distinction entre créations brutes et nettes est déterminante. Un secteur peut recruter pendant qu'un autre détruit des emplois. Une personne peut occuper plusieurs contrats successifs dans la même année. Une installation agricole peut représenter une création d'activité sans correspondre immédiatement à un revenu suffisant. Le programme doit donc préciser les unités comptées, la durée minimale des postes et le traitement des mobilités. La cible de 7 % de chômage en 2031 dépend également de l'évolution de la population active, notamment de l'entrée des femmes sur le marché du travail, que le texte souhaite encourager.

Les dispositifs destinés aux jeunes doivent être lus avec la même précision. Le programme prévoit environ 500 000 opérations de formation et de requalification sur cinq ans, ainsi qu'un dispositif de premier contrat visant environ 500 000 jeunes. Ces volumes ne peuvent être additionnés automatiquement au million d'emplois économiques : une même personne peut bénéficier d'une formation puis d'un contrat dans un secteur déjà comptabilisé. Par ailleurs, la mention de 100 000 jeunes formés annuellement apparaît dans le passage relatif à la stratégie numérique. Elle ne doit pas être assimilée sans démonstration à la capacité totale du système national de formation professionnelle.

La qualité du poste constitue le dernier test. Déclaration sociale, rémunération, sécurité, progression et compatibilité avec les responsabilités familiales influencent sa valeur. L'inspection du travail, la mobilité et l'accompagnement doivent être reliés à ces résultats. Pour les activités associées à 2030, un suivi après l'événement permettra de distinguer les compétences réutilisées des contrats terminés sans débouché. L'évaluation gagnerait à suivre des cohortes de jeunes pendant plusieurs mois, plutôt que de s'arrêter à leur première embauche. Un objectif d'emploi crédible décrit une trajectoire professionnelle et un revenu, avec une méthode transparente permettant de constater ce qui a effectivement changé.

Le parcours des jeunes comporte des engagements supplémentaires : une proposition d'orientation, de formation ou d'insertion dans les six mois suivant la sortie du système éducatif ; environ 300 000 jeunes accompagnés annuellement en régime de croisière ; une baisse d'au moins 50 % des jeunes hors emploi, études et formation d'ici 2031. La formation professionnelle et l'apprentissage visent 150 000 à 200 000 bénéficiaires par an dans le périmètre décrit. Ces cibles ne s'additionnent pas aux emplois annoncés.

4 5 Les souverainetés et les partenariats internationaux

Le programme propose une conception large de la souveraineté stratégique. Elle comprend l'eau, l'énergie, l'alimentation, les médicaments, les capacités technologiques et la sécurité numérique. Cette approche reconnaît que la vulnérabilité d'un système peut provenir d'un élément apparemment secondaire. Un médicament disponible en quantité dépend de principes actifs, de conditionnements et d'une chaîne logistique. Une infrastructure numérique exige des compétences de maintenance et des logiciels. La maîtrise recherchée doit donc être analysée sur toute la chaîne, avec une appréciation des dépendances réellement critiques.

Pour l'eau, le programme combine des ressources nouvelles et une amélioration de la gestion. Il vise notamment plus de 1,8 milliard de mètres cubes de capacité de dessalement à l'horizon 2031, selon les termes du document. La lecture économique doit intégrer les coûts de production, l'énergie, les réseaux et les usages prioritaires. Une capacité nominale ne garantit pas un volume livré au bon endroit et au bon prix. La souveraineté hydrique suppose également de protéger les nappes, de réduire les pertes et de préparer les arbitrages en période de tension.

La transition énergétique doit, elle aussi, produire des capacités industrielles et des avantages accessibles aux entreprises. Le programme évoque les énergies renouvelables, le stockage, les réseaux et les projets d'hydrogène. Le développement d'une filière dépend de la disponibilité des équipements, des contrats et des compétences. Il faut distinguer l'énergie exportée, celle consommée localement et les emplois créés dans la fabrication ou l'exploitation. Le bénéfice stratégique sera plus élevé si les projets renforcent les fournisseurs nationaux et améliorent l'accès à une énergie compétitive pour les activités déjà présentes sur le territoire.

Le rayonnement international et la diplomatie économique complètent cette politique. Le document accorde une place particulière à l'unité territoriale, à l'Atlantique et aux partenariats africains. Ces orientations sont ici analysées comme ses choix déclarés, sans validation extérieure de ses références diplomatiques. Leur traduction économique doit être suivie à travers les projets réalisés, les échanges, les transferts de compétences et la diversification des partenaires. La souveraineté gagne en solidité lorsqu'elle ouvre plusieurs options fiables. Elle devient plus coûteuse lorsqu'elle conduit à des capacités sous-utilisées ou à une dépendance simplement déplacée. L'évaluation doit donc comparer la sécurité obtenue, les ressources engagées et les alternatives disponibles.

4 6 Les équilibres macroéconomiques et la mobilisation des ressources

Le cadre macroéconomique du programme associe une croissance moyenne de 5 % sur 2027-2031, une inflation autour de 2 %, un déficit budgétaire autour de 3 % du produit intérieur brut et une dette publique ramenée vers 62 % du PIB en 2031. Ces valeurs forment une trajectoire souhaitée. Elles ne démontrent pas à elles seules que les engagements sont financés. Leur cohérence dépend de l'investissement, de la productivité, des recettes fiscales, des taux d'intérêt et des conditions extérieures qui peuvent modifier les dépenses comme les ressources.

La croissance doit produire des recettes, mais leur progression n'est pas automatique ni uniforme. Les secteurs soutenus peuvent bénéficier d'allégements, les activités informelles contribuer peu et les bénéfices apparaître après plusieurs années. Le programme prévoit parallèlement une baisse progressive de l'impôt sur le revenu. Il faudra donc montrer comment l'élargissement de l'assiette, la lutte contre l'évasion et l'amélioration de l'activité compensent les réductions accordées. Une présentation annuelle permettrait d'identifier les années les plus tendues et d'éviter de financer immédiatement des dépenses permanentes avec des recettes encore hypothétiques.

Les entreprises publiques occupent une place importante dans l'équation. Le programme envisage restructurations, valorisation d'actifs, partenariats et amélioration des dividendes. Ces ressources ne sont pas équivalentes. Une cession procure une recette ponctuelle ; un dividende dépend d'un résultat récurrent ; une opération de partenariat peut créer un engagement futur. Leur traitement doit rester transparent. Il faut aussi préserver la capacité d'investissement et les obligations de service public des entreprises concernées. Prélever davantage aujourd'hui peut réduire les moyens de renouveler un réseau ou de maintenir un équipement demain.

La maîtrise du déficit nécessite enfin des choix de dépenses. L'efficacité annoncée ne doit pas rester une réserve abstraite dans laquelle puiser toutes les économies attendues. Il faut identifier les programmes à réorganiser, les doublons à supprimer et les effets des modifications sur les usagers. Le programme gagnerait à présenter plusieurs scénarios de croissance et de recettes, accompagnés de règles d'ajustement. La soutenabilité se mesure à la capacité de tenir les engagements lorsque les hypothèses sont moins favorables. Un cadre budgétaire solide protège les priorités essentielles, distingue les ressources durables des opérations exceptionnelles et rend explicites les arbitrages que les objectifs agrégés ne suffisent pas à révéler.

Chapitre 5 La protection sociale et les services essentiels

5 1 Le revenu disponible et les dépenses contraintes

Le programme traite le pouvoir d'achat à travers les prix et le revenu disponible. Cette double entrée est nécessaire : une augmentation de ressources peut être absorbée par l'alimentation, le logement ou les soins, tandis qu'une baisse de certains prix ne compense pas toujours une perte d'emploi. Le texte donne une place importante à la réorganisation des circuits alimentaires. Il propose des plateformes de regroupement, des contrats directs, une modernisation des marchés et un suivi des stocks. L'objectif affiché est de réduire les coûts évitables sans dégrader le revenu du producteur.

La notion de prix raisonnable doit être précisée. Le programme ne promet pas le retour automatique à un niveau observé une année particulière ; il évoque un prix compatible avec des coûts maîtrisés et des marges justifiées. Cette formulation évite une comparaison trompeuse, mais appelle des indicateurs accessibles. Pour chaque produit suivi, il faudrait connaître les prix de production, de gros et de détail, les volumes et les pertes. Une hausse peut provenir d'un déficit réel d'offre, d'une difficulté logistique ou d'une pratique anticoncurrentielle. Les réponses doivent correspondre à la cause observée.

Le texte La lecture détaillée du grand document "PROGRAMME GOUVERNEMENTAL LÉGISLATURE 2026–2031" permet de relever 50 dispositions touchant les ressources des ménages, leurs charges ou leurs possibilités d'accéder à un revenu. prévoit de relever le seuil annuel exonéré de l'impôt sur le revenu de 40 000 à 60 000 dirhams de revenu net imposable, avec trois tranches imposables à 10 %, 20 % et 30 %, et un taux marginal maximal ramené de 37 % à 30 %. La mise en œuvre progressive annoncée entre 2027 et 2031 reste soumise à l'évaluation de son coût et à sa traduction budgétaire.

Cette progressivité laisse-t-elle ouverte une convergence avec la promesse électorale ? Médias24 rapporte, le 20 octobre 2026, que le PAM visait un taux maximal de 20 % et l'exonération des salaires bruts inférieurs à 15 000 dirhams mensuels. Une première étape moins ambitieuse ne suffirait pas, à elle seule, à établir un renoncement. Cependant, le programme retient 30 % pour la réforme annoncée et ne prévoit explicitement aucune étape ultérieure à 20 %. La convergence reste donc une hypothèse à confirmer par un calendrier et les prochaines lois de finances. Il faut aussi distinguer salaire brut mensuel et revenu net imposable annuel, qui ne sont pas directement comparables.

Le programme envisage également une compensation automatique de la facture d'électricité lorsqu'elle ne dépasse pas 100 dirhams mensuels pour le logement principal des ménages éligibles. L'application devra préciser le traitement des logements partagés, des compteurs collectifs et des revenus variables. L'amélioration des services publics peut, de son côté, réduire les paiements privés contraints. Le suivi du pouvoir d'achat devrait réunir ces effets dans des profils de ménages représentatifs. Une mesure nationale moyenne ne montre pas toujours la situation d'un retraité, d'un jeune locataire ou d'une famille rurale. L'évaluation utile observe ce qu'il reste effectivement pour vivre après les dépenses nécessaires.

5 2 Les aides directes et la sécurité des ressources

Le programme annonce le relèvement progressif du minimum mensuel de l'aide sociale directe de 500 à 1 000 dirhams, dans une programmation financière tenant compte de la composition des ménages et du coût de la vie. Cette cible représente un engagement de revenu. Sa portée dépendra du calendrier, des conditions d'accès et du nombre de bénéficiaires effectivement couverts. Le mot « progressif » doit être conservé dans toute présentation : le document ne permet pas de considérer le montant final comme immédiatement applicable à toutes les situations.

La régularité est aussi importante que le niveau. Un ménage qui dépend d'un versement pour ses achats essentiels doit connaître sa date et les motifs d'un changement. La procédure doit éviter que des divergences entre bases de données entraînent une suspension incompréhensible. Le programme prévoit une amélioration du ciblage, analysée dans le chapitre des changements de cap. Ici, l'enjeu est la qualité du service rendu : notification, accompagnement, traitement des réclamations et continuité pendant la vérification d'une situation. Une aide peut être bien conçue financièrement et rester difficile à utiliser administrativement.

La composition familiale appelle des règles attentives. Les besoins diffèrent selon la présence d'enfants, de personnes âgées ou de personnes nécessitant un accompagnement particulier. Un même montant n'offre pas la même protection à des ménages de tailles différentes. Le programme évoque cette adaptation, qui devra rester compatible avec une information simple. Les familles doivent pouvoir comprendre les critères et signaler un changement. La décision ne devrait pas dépendre de la capacité à produire un dossier complexe ou à se déplacer plusieurs fois. Des accueils de proximité peuvent compléter les démarches numériques pour les personnes qui en ont besoin.

L'évaluation doit enfin mesurer les effets et les limites. La diminution de la pauvreté monétaire importe, mais elle ne décrit pas seule la sécurité alimentaire, la continuité scolaire ou la prévention du surendettement. Il faut apprécier comment les ménages utilisent la stabilité obtenue, sans transformer l'aide en surveillance intrusive. Des études anonymisées et des enquêtes représentatives peuvent renseigner ces effets. Le programme gagnerait également à publier le coût de gestion, les délais de recours et les erreurs corrigées. Le succès du dispositif se reconnaîtra à une protection prévisible, accessible et suffisamment robuste pour absorber les changements ordinaires de la vie familiale.

Le ciblage comporte une garantie supplémentaire : les revenus saisonniers ou occasionnels doivent être lissés pour qu'une rentrée temporaire ne provoque pas la perte injustifiée du soutien. Le programme prévoit également une transition évitant l'exclusion des travailleurs informels faute de données suffisantes. Les procédures rapides de recours et de rectification constituent des engagements de fonctionnement ; leur délai précis reste à fixer.

5 3 La santé et la reconstruction des services publics

La réforme sanitaire occupe une place particulièrement développée dans le programme. Le texte relie l'assurance maladie à l'organisation concrète de l'offre et à la restauration de la confiance dans l'hôpital public. Il prévoit la généralisation des groupements sanitaires territoriaux en 2027, un parcours coordonné autour du médecin de famille et une meilleure circulation des informations. Cette organisation cherche à réduire les ruptures entre soins de proximité, spécialistes et établissements hospitaliers. Elle suppose que le patient soit orienté vers une capacité disponible, plutôt que chargé de chercher lui-même une solution.

Le programme vise 35 professionnels de santé pour 10 000 habitants en 2031 et le renforcement des établissements. Ces objectifs de moyens doivent être reliés à la répartition des équipes, aux spécialités et aux horaires. Un effectif national ne renseigne pas sur la disponibilité d'un service dans une province. Les recrutements doivent être accompagnés de formation, d'équipements, de médicaments et de conditions de travail permettant de retenir les professionnels. Le texte prévoit des incitations et une gestion territoriale ; leur réussite dépendra de règles transparentes et d'une continuité du dialogue avec les personnels.

Le financement constitue une autre inflexion. Le document souhaite porter la part des structures publiques dans les dépenses de l'assurance maladie vers 50 % à l'horizon 2031. Cette cible ne doit pas conduire à orienter administrativement les patients vers une offre insuffisante. Le résultat recherché doit provenir d'une meilleure qualité, de délais réduits et d'une facturation fiable. Le tiers payant et la prise en charge directe peuvent diminuer les avances de frais. Il faudra cependant veiller aux délais de paiement des organismes assureurs et au reste à charge qui demeure selon les prestations et les régimes.

La santé mentale, les urgences et les maladies chroniques donnent une dimension pratique à l'ensemble. Le programme prévoit de rapprocher les soins psychiques et d'améliorer la régulation de l'aide médicale urgente. Les systèmes d'information peuvent faciliter les orientations et éviter des examens répétés, à condition de protéger les données et d'assister les équipes. L'évaluation sanitaire devrait suivre les rendez-vous obtenus, les traitements disponibles, les interruptions et les dépenses supportées par les familles. Le chantier sera jugé au moment où une personne a besoin de soins. La réforme institutionnelle ne prendra son sens que si ce moment devient moins incertain, moins coûteux et mieux accompagné.

Deux modalités financières doivent rester distinctes. La facturation directe limite l'avance des seuls frais correspondant à la part assurée ; elle ne supprime pas automatiquement tout reste à charge. Par ailleurs, les troubles psychiques et mentaux doivent être progressivement intégrés aux affections chroniques et de longue durée prises en charge à 100 % par l'AMO. Le périmètre et les conditions d'application devront être précisés.

5 4 Éducation et continuité des apprentissages

Le programme présente l'éducation comme un parcours commençant avant l'école et se prolongeant pendant la vie professionnelle. Il accorde une place à la petite enfance, à la généralisation du préscolaire de qualité et à la maîtrise des compétences fondamentales. Ce choix déplace l'attention des seuls effectifs vers ce que les élèves apprennent effectivement. La lecture, l'écriture, le calcul et les capacités de raisonnement deviennent des résultats prioritaires. Leur acquisition conditionne la suite du parcours, y compris l'accès aux formations techniques et aux usages numériques.

La prévention du décrochage demande une réponse précoce. Une absence répétée, une difficulté de transport ou un retard d'apprentissage ne doivent pas être traités comme des problèmes indépendants. Le programme prévoit une articulation entre établissement, soutien social et orientation. L'enjeu est d'intervenir avant la rupture, puis de rendre possible un retour dans un parcours adapté. Les écoles de deuxième chance et les passerelles peuvent proposer des solutions, à condition qu'elles ouvrent sur des qualifications reconnues. Un dispositif de rattrapage perd de son intérêt s'il devient une voie de relégation sans perspectives.

L'enseignement supérieur fait l'objet d'une réorganisation ambitieuse. Le texte distingue des universités d'excellence et d'innovation, des universités régionales ancrées dans leur environnement et un développement important des parcours techniques et professionnels. Il évoque l'orientation de deux tiers des étudiants vers le pôle supérieur technique et professionnel. Cette cible exige une clarification du périmètre, des diplômes et des transitions. Une réorientation de cette ampleur suppose des enseignants, des équipements et des employeurs partenaires. Elle doit conserver des possibilités de poursuite d'études et éviter d'assigner les jeunes à une filière selon leur origine sociale.

La recherche et la formation continue complètent cette architecture. Le programme prévoit notamment une allocation mensuelle nette de 7 000 dirhams pour les doctorants concernés par le dispositif présenté. Les conditions d'accès et les financements devront être précisés. Au-delà des annonces, la qualité repose sur les équipes pédagogiques, le temps disponible et les ressources de travail. L'évaluation doit mesurer les apprentissages sans réduire l'école à la préparation d'un test ou à l'ajustement immédiat au marché. Former des personnes capables de comprendre, de choisir et d'apprendre à nouveau constitue un investissement économique et une condition de participation à la vie collective.

Le soutien scolaire et social comporte aussi des cibles précises : transport rural porté d'environ 624 000 à 730 000 élèves, amélioration de l'hébergement et de la restauration pour quelque 85 000 élèves, notamment dans les Dar Talib et Dar Taliba. La gratuité d'Internet annoncée concerne certains usages pédagogiques liés aux plateformes désignées, sans correspondre à un abonnement domestique gratuit pour tous.

5 5 Les retraites et la protection contre les ruptures de revenu

Le programme considère la retraite comme une question de justice entre personnes et entre générations. Il propose une réforme structurelle, une extension de la couverture et une organisation en deux pôles préparant un rapprochement plus large des régimes. L'enjeu dépasse le financement d'un organisme en difficulté. Les parcours professionnels alternent parfois salariat, activité indépendante et périodes d'inactivité. Une protection cohérente doit permettre de conserver les droits acquis et d'éviter que ces transitions produisent des années sans couverture. Le texte distingue également la logique contributive des mécanismes de solidarité destinés aux personnes ayant peu ou pas cotisé.

L'engagement le plus visible porte sur le relèvement progressif du minimum des pensions principales à 3 000 dirhams mensuels dans les différents régimes. Cette formulation appelle une précision importante : elle ne signifie pas automatiquement qu'un revenu de retraite de ce montant serait accordé à toute personne âgée. Le programme prévoit, pour les personnes dépourvues de droits contributifs suffisants, une protection solidaire intégrée aux aides directes et ciblée selon le revenu. Les deux mécanismes répondent à des règles distinctes, qui devront être expliquées pour éviter des attentes incompatibles avec leur champ d'application.

Le texte souhaite aussi permettre à la veuve de bénéficier d'une pension complète équivalente à 100 % de la pension principale due au conjoint décédé, tout en préservant les droits des orphelins et des autres ayants droit. Le principe reconnaît que les charges d'un ménage ne diminuent pas nécessairement de moitié après un décès. Sa mise en œuvre exige toutefois un chiffrage, des règles en présence de plusieurs bénéficiaires et un calendrier. La promesse doit être examinée avec les contributions, les réserves, les rendements et les transferts de solidarité nécessaires pour la financer durablement.

La protection contre la perte d'emploi forme l'autre volet. Le programme prévoit un élargissement des possibilités d'indemnisation et une articulation avec l'orientation, la formation et le retour à l'activité. La durée de couverture et les critères d'accès doivent tenir compte des carrières discontinues. Les règles transitoires de la réforme des retraites devront, elles aussi, préserver les droits acquis et rendre lisible le calcul futur. Le dialogue social sera utile s'il porte sur des scénarios documentés. Une réforme durable doit expliquer qui contribue, qui bénéficie et comment les risques sont partagés, sans reporter indéfiniment la décision ni dissimuler son coût derrière des engagements généraux.

Le programme précise une révision périodique des pensions minimales et des petites pensions, sans annoncer de formule automatique d'indexation. Pour le chômage, le maintien d'un minimum de droits sociaux pendant l'interruption d'activité est présenté comme un dispositif à étudier. Il doit donc être distingué de l'engagement de réviser les conditions d'accès à l'indemnisation, qui est formulé de manière plus affirmative.

5 6 Le logement et la mobilité comme conditions de vie

L'accès au logement se mesure par la possibilité de vivre dans un lieu sûr, financièrement soutenable et relié aux activités essentielles. Le programme conserve les aides à l'acquisition de 100 000 dirhams pour les logements ne dépassant pas 300 000 dirhams et de 70 000 dirhams pour ceux situés au-dessus de ce seuil jusqu'à 700 000 dirhams, selon les conditions du dispositif présenté. Il propose de mieux intégrer le revenu et la capacité de financement dans l'éligibilité. La protection contre le surendettement doit accompagner cette recherche d'accès à la propriété.

Le logement rural reçoit une attention particulière, avec une aide annoncée de 40 000 dirhams dans le programme concerné. La portée dépendra du coût local des travaux, des conditions techniques et de l'accès aux équipements. Le programme prévoit aussi la résorption des bidonvilles et le traitement des bâtiments menaçant ruine. Ces interventions doivent préserver la sécurité des habitants pendant la transition. Le relogement doit être évalué à travers les charges nouvelles, la distance aux activités et la qualité d'occupation, plutôt que par la seule disparition physique d'un habitat précaire.

La mobilité relie le logement aux autres droits. Un trajet trop long ou coûteux peut empêcher un jeune d'accepter un poste ou une personne âgée de se soigner. Le programme comprend des investissements de transport et une attention aux déplacements des jeunes. La cohérence sociale exige des correspondances, des horaires et des tarifs adaptés aux besoins quotidiens. Une infrastructure rapide reliant deux pôles ne règle pas nécessairement le dernier trajet jusqu'à un quartier ou un village. Les réseaux de proximité et l'accessibilité doivent donc être intégrés dès la conception des opérations résidentielles.

La politique foncière joue enfin sur le coût total. Le texte envisage une révision de la fiscalité des terrains urbains non bâtis et des mesures contre la rétention. Leur effet dépendra du cadastre, des équipements et des possibilités de construction. Taxer un terrain sans résoudre un blocage juridique ou technique peut produire peu d'offre supplémentaire. Le programme doit différencier la spéculation, la vacance temporaire et les biens effectivement indisponibles. Le résultat attendu est une offre mieux située et plus accessible. Pour les ménages, une politique du logement réussie réduit l'incertitude résidentielle tout en permettant de conserver l'accès au travail, aux solidarités et aux services dont dépend leur équilibre quotidien.

La prolongation de l'aide à l'achat au-delà de sa phase actuelle, qui expire en 2028, est envisagée après une évaluation indépendante. L'objectif cumulé serait d'au moins 300 000 bénéficiaires, et non de 300 000 nouveaux bénéficiaires supplémentaires. Le volet rural cible 100 000 logements construits ou réhabilités durant la législature. Les montants annoncés restent soumis à l'éligibilité et aux dispositifs d'application.

Chapitre 6 Les choix de société et les droits

6 1 La famille et les solidarités entre générations

Le programme place la famille au centre de la cohésion sociale. Il relie ses fragilités aux conditions économiques, au logement et au travail, puis propose des instruments spécifiques : suivi de la réforme du Code de la famille, aide aux jeunes souhaitant se marier, soutien aux aidants et développement de services à domicile. Cette approche reconnaît que les solidarités familiales jouent un rôle considérable dans la protection quotidienne. Elle doit aussi éviter de faire de la famille le réceptacle de toutes les insuffisances des services publics.

Le soutien aux personnes âgées illustre cette tension. Beaucoup de besoins nécessitent une présence, une aide à la mobilité ou un accompagnement administratif. Le programme envisage la structuration du métier d'assistant familial, des services de proximité et des activités de jour. Ces propositions peuvent soulager les proches et améliorer la qualité de vie. Leur mise en œuvre doit préciser les qualifications, la rémunération et les contrôles. Un service de soin ou d'aide ne peut être durablement assuré par des personnes peu formées, insuffisamment protégées ou placées dans une relation de dépendance avec le ménage employeur.

La place des aidants mérite une lecture attentive à l'égalité. Les tâches familiales sont souvent distribuées de manière déséquilibrée, ce qui peut limiter certaines trajectoires professionnelles. Le programme souhaite favoriser la participation économique des femmes ; les services de soutien aux proches sont donc aussi une condition de cet objectif. Les mesures devraient permettre un choix réel entre différentes formes d'accompagnement. Une aide qui repose uniquement sur la disponibilité d'un membre du foyer peut déplacer le coût vers du travail non rémunéré et rendre invisibles l'épuisement ou les renoncements qu'il provoque.

Le suivi de la réforme familiale doit enfin être apprécié dans l'exercice des droits. Les procédures, l'information juridique et l'exécution des décisions influencent la protection effective des membres du ménage. Le programme prévoit un rapport annuel sur l'application des réformes. Cet outil gagnerait à documenter les difficultés rencontrées, les délais et les inégalités d'accès, dans le respect de la vie privée. La cohésion familiale ne se décrète pas à partir d'un modèle unique. Elle se renforce lorsque chaque personne dispose de droits compréhensibles, de ressources suffisantes et de possibilités de recours. Le programme sera jugé sur sa capacité à soutenir les liens sans rendre les individus dépendants d'une solidarité qu'ils ne peuvent pas toujours mobiliser.

L'aide au mariage est chiffrée à un maximum de 5 000 dirhams pour les jeunes concernés. Le passage ne précise ni conditions détaillées ni date de versement ; il ne permet pas de présenter une prime automatiquement ouverte à tous les couples. Les personnes âgées bénéficieraient également d'une extension des tarifs préférentiels dans les transports et les activités culturelles et sportives, sans taux uniforme annoncé.

6 2 Égalité entre les femmes et les hommes

Le programme affirme vouloir passer de la reconnaissance juridique de l'égalité à sa réalisation dans les politiques publiques. Il prévoit l'activation des mécanismes institutionnels de parité, une meilleure coordination et des budgets attentifs aux effets différenciés selon le genre. Cette ambition implique de regarder les résultats des décisions, y compris lorsque leurs règles paraissent identiques pour tous. Un concours, un transport ou une formation peut être formellement ouvert et rester difficilement accessible à des personnes confrontées à des contraintes de sécurité, de temps ou de garde.

La participation économique des femmes est un indicateur central. Le programme vise un taux d'activité féminin de 21,2 % dans sa trajectoire associée à l'emploi. Cette cible doit être lue avec précision : elle concerne l'activité, qui inclut les personnes en emploi et celles qui cherchent un emploi selon les définitions retenues, et ne correspond pas directement à un taux d'emploi. Sa pertinence devra être examinée avec le point de départ, l'évolution démographique et les ambitions de plus long terme. Un résultat agrégé peut masquer de fortes différences entre territoires et niveaux de qualification.

Les instruments doivent agir sur les obstacles. Les solutions de garde, les transports fiables, la lutte contre les discriminations et la protection face aux violences influencent la possibilité d'entrer et de rester dans une activité. Le programme évoque également des formes de travail flexibles. Leur encadrement doit préserver la rémunération, la couverture sociale et la progression professionnelle. Le risque serait de concentrer les femmes dans des emplois fragmentés présentés comme compatibles avec leurs responsabilités familiales, sans faire évoluer la répartition de ces responsabilités ni les possibilités d'accès aux postes qualifiés.

La budgétisation attentive au genre doit produire des décisions vérifiables. Un rapport ne suffit pas si les programmes ne disposent pas d'objectifs, de moyens et d'informations de suivi. Les administrations devraient pouvoir expliquer qui utilise un service, qui en reste éloigné et pourquoi. Les mécanismes de parité doivent également disposer d'un fonctionnement effectif et de voies de saisine accessibles. L'égalité se juge dans les carrières, les revenus, le temps disponible et la protection des droits. La portée du programme dépendra de son aptitude à traiter ces dimensions ensemble, sans réduire les femmes à un public vulnérable ou à une réserve de main-d'œuvre mobilisable pour améliorer les indicateurs économiques.

6 3 Protection des enfants et usages numériques

Le programme propose une gouvernance plus intégrée de la protection de l'enfance. Il souhaite dépasser les interventions dispersées pour suivre des parcours de prévention, de prise en charge et d'insertion. Cette orientation reconnaît qu'un enfant peut relever simultanément de l'école, de la santé, de la justice et de services sociaux. La coordination doit empêcher les ruptures entre institutions. Elle doit aussi éviter que la multiplication des intervenants expose l'enfant à des récits répétés de sa situation ou à une circulation excessive d'informations personnelles.

Il met l'accent sur l'accompagnement des familles et l'amélioration des structures d'accueil. La qualité dépend des professionnels, de la stabilité des équipes et des mécanismes d'alerte. Les établissements doivent être contrôlés sur les conditions de vie, la protection contre les violences et les possibilités de poursuivre une scolarité. Un dossier individualisé peut faciliter le suivi, à condition que les accès soient limités et que la parole de l'enfant soit prise en considération selon son âge. La réussite ne se mesure pas seulement au nombre de places ou de prises en charge enregistrées.

Le numérique fait l'objet d'une proposition marquante : interdire l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 15 ans et encadrer les jeux électroniques dangereux. Le programme prévoit également l'interdiction des smartphones dans les établissements primaires, une éducation numérique et des outils d'accompagnement parental. Ces mesures soulèvent des questions concrètes. Comment vérifier l'âge sans collecter trop de données ? Quelle responsabilité pour les plateformes ? Comment traiter les contournements et les usages scolaires légitimes ? Le texte énonce une orientation, mais ses modalités devront être débattues et précisées par les instruments juridiques appropriés.

La protection exige une politique plus large que l'interdiction. Les familles ont besoin de comprendre les mécanismes de captation de l'attention, les risques de harcèlement et les possibilités de signalement. Les jeunes doivent apprendre à vérifier une information, protéger leurs données et demander de l'aide. Les inégalités d'accès à un accompagnement adulte doivent être prises en compte. Une règle peut déplacer les usages vers des espaces moins visibles sans réduire les risques. L'évaluation devra observer les comportements et les dommages évités, pas seulement l'adoption d'un texte. Le programme sera plus solide s'il associe responsabilité des plateformes, formation, prévention et recours accessibles aux enfants concernés.

Pour les jeunes quittant les établissements de protection sociale, le programme associe l'aide spécifique aux enfants orphelins ou abandonnés à un accompagnement vers les études, la formation et l'activité. Cette continuité évite de faire de la majorité une rupture de protection. Aucun montant nouveau de cette aide ne doit être déduit du seul passage, qui renvoie au mécanisme et à ses textes.

6 4 Le handicap et la possibilité de choisir sa vie

Le programme aborde le handicap à travers l'accès aux droits, à l'éducation, à la formation et à l'emploi. Cette lecture invite à dépasser une réponse fondée uniquement sur l'assistance. Une personne peut disposer d'une prestation et rester empêchée de participer à la vie sociale par un bâtiment inaccessible, une information inadaptée ou un transport indisponible. La politique doit donc agir sur l'environnement et sur les services, en tenant compte de la diversité des situations. Les besoins d'accompagnement ne peuvent être déduits d'une catégorie administrative trop générale.

La scolarisation représente une étape déterminante. Elle exige des locaux accessibles, des supports adaptés, des enseignants formés et, lorsque nécessaire, des professionnels complémentaires. L'inscription ne garantit pas une participation réelle aux apprentissages. Le programme doit être apprécié à travers la continuité des parcours, les possibilités d'orientation et l'accès aux diplômes. Les familles ne devraient pas supporter seules la coordination des intervenants. Les dispositifs spécialisés peuvent être utiles, mais ils doivent rester articulés aux droits communs et préserver des possibilités de choix plutôt qu'organiser une séparation durable.

L'insertion professionnelle appelle des mesures sur le recrutement et sur les conditions de travail. L'adaptation d'un poste, les horaires, les outils et l'accompagnement peuvent permettre d'utiliser des compétences qui resteraient autrement écartées. Le programme évoque la formation et l'intégration économique. Il faudra observer les emplois obtenus, leur durée et la progression des salariés concernés. Les entreprises doivent disposer d'informations et de soutiens adaptés, tandis que les personnes doivent pouvoir faire respecter leurs droits. Une politique limitée à des objectifs de recrutement risque de négliger le maintien dans l'emploi après une évolution de la situation de santé.

Les services de soin, de réadaptation et d'aide technique constituent enfin une condition d'autonomie. Le programme prévoit une meilleure prise en charge des besoins liés au handicap et le développement de l'économie du soin. La disponibilité et la maintenance des équipements importent autant que leur attribution initiale. Les décisions doivent associer les personnes concernées et leurs organisations, avec des voies de recours compréhensibles. L'évaluation gagnerait à suivre les possibilités concrètes de se déplacer, d'étudier, de travailler et de participer. Une politique inclusive donne de la valeur aux choix individuels ; elle ne juge pas son efficacité au seul nombre de bénéficiaires recensés par les administrations.

La prise en charge financière distingue deux instruments. Un panier de soins liés au handicap serait intégralement couvert par l'AMO, notamment rééducation, orthophonie et soins spécialisés. Pour les équipements d'assistance, le texte prévoit une liste nationale et des conditions de remboursement, de renouvellement et d'entretien à préciser. Il serait donc inexact d'annoncer dès maintenant la gratuité intégrale de tous les fauteuils, prothèses ou appareils auditifs.

6 5 Les langues et la culture dans une société pluraliste

Le programme relie identité nationale, langues, patrimoine et création. Il annonce l'accélération de la mise en œuvre du caractère officiel de l'amazigh, avec un fonds dédié doté de deux milliards de dirhams et un suivi institutionnel renforcé. L'enjeu est de rendre cette reconnaissance visible dans les services, l'école, la justice, l'information et la signalétique. La mesure du progrès doit porter sur les situations d'usage. Un support traduit a une utilité limitée si l'accueil, les explications ou les démarches restent difficiles pour les personnes qui en ont besoin.

La formation des professionnels et la qualité des outils sont donc essentielles. Les administrations doivent disposer de compétences linguistiques et de ressources adaptées à leurs missions. Le programme prévoit des indicateurs de couverture et des comptes rendus réguliers. Ils gagneraient à distinguer les équipements, les personnels et les interactions effectivement possibles. L'accès linguistique est aussi une question de sécurité et de dignité, notamment dans les soins ou les procédures judiciaires. Il doit être pensé comme une dimension du service public, avec des garanties de qualité, plutôt qu'une opération de visibilité institutionnelle.

La politique culturelle comprend la protection du patrimoine et le développement des industries créatives. Ces deux fonctions peuvent se soutenir sans être confondues. Le patrimoine demande conservation, recherche et transmission ; la création exige des possibilités d'expérimentation, des droits et des débouchés. Le programme entend élargir la participation culturelle et mieux répartir les équipements. Leur fonctionnement dépend des professionnels, des horaires et de la programmation. Un bâtiment culturel fermé ou peu accessible ne réduit pas les inégalités. Les pratiques associatives, les bibliothèques et les initiatives locales doivent être considérées dans cette économie de l'accès.

Le programme souhaite renforcer la dimension des valeurs et de l'identité dans l'audiovisuel et les contenus nationaux. Cette orientation ouvre une question de pluralisme. La valorisation des références communes doit permettre l'expression de sensibilités diverses et préserver la liberté de création. Les mécanismes de financement, les critères de sélection et l'indépendance éditoriale deviennent déterminants. Une politique culturelle solide accepte le débat et la représentation de situations sociales complexes. L'évaluation devrait suivre la diversité des producteurs, des publics et des territoires desservis. Le rayonnement culturel se construit avec une société capable de transmettre ses héritages tout en laissant aux créateurs et aux citoyens l'espace de les interpréter.

6 6 Les Marocains du monde et la participation nationale

Le programme propose une politique plus intégrée à l'égard des Marocains résidant à l'étranger. Il évoque la réforme du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger et une institution opérationnelle consacrée à ce public, ainsi que des outils de transfert, d'investissement et de mobilisation des compétences. Ces propositions répondent au problème de la dispersion des interlocuteurs. Leur efficacité dépendra d'une répartition claire entre représentation, consultation et prestation de services. Une institution supplémentaire n'améliore pas nécessairement le parcours si les compétences restent superposées.

La relation ne peut être réduite aux transferts financiers ou aux investissements. Les Marocains du monde présentent des situations diverses selon les générations, les pays de résidence et les parcours. Certains cherchent un accompagnement administratif, d'autres une transmission linguistique ou une possibilité de contribuer ponctuellement à un projet professionnel. Le programme insiste sur les liens avec l'identité nationale. Cette politique doit rester attentive à la pluralité des appartenances vécues et aux besoins des jeunes générations, qui ne se reconnaissent pas toujours dans les mêmes formes d'engagement que leurs parents.

Les instruments économiques peuvent faciliter une participation concrète. Le document envisage des transferts à coûts plus transparents, un guichet d'investissement et une présence dans les mécanismes de gouvernance économique territoriale. Ces mesures doivent offrir des délais, des informations fiables et une protection des investisseurs. La mobilisation de l'épargne ne sera durable que si les projets sont évaluables et les litiges traités. Les personnes souhaitant investir doivent pouvoir accéder aux mêmes garanties que les autres opérateurs, sans dépendre d'un réseau personnel ou d'une intervention exceptionnelle obtenue lors d'un séjour.

Les compétences peuvent enfin circuler sans exiger un retour définitif. Enseignement, recherche, expertise médicale, accompagnement d'entreprise ou coopération culturelle peuvent prendre des formes temporaires et hybrides. Le programme doit faciliter ces contributions tout en organisant la transmission aux équipes locales. La question de la participation citoyenne mérite également un suivi propre : les mécanismes annoncés doivent permettre l'expression et une représentation effective, dans leurs cadres juridiques respectifs. La qualité de cette relation se mesurera à l'accès aux droits et à la confiance. Les Marocains du monde deviennent des partenaires durables lorsque les institutions reconnaissent leurs attentes dans toute leur diversité et rendent possibles plusieurs manières de participer à la vie nationale.

Le programme prévoit expressément des solutions de transfert d'argent à coût compétitif et des produits proposés par les banques et organismes financiers publics à tarifs encadrés, transparents et publiés. Cette mesure peut affecter les sommes reçues par les familles au Maroc. Son effet devra être apprécié sur le coût total et le taux de conversion, pas seulement sur les frais visibles de l'opération.

Chapitre 7 Les conditions de réalisation et les tests de crédibilité

7 1 Le financement et le coût complet des engagements

Un programme devient financièrement évaluable lorsque chaque engagement peut être relié à une dépense et à une ressource. Le texte fourni présente des objectifs, des dispositifs et certaines enveloppes, mais leur articulation appelle un examen consolidé. Une aide relevée, un hôpital renforcé et une baisse d'impôt ne produisent pas les mêmes effets sur les comptes. Les dépenses permanentes doivent être distinguées des investissements ponctuels, les engagements directs de l'État de ceux des organismes sociaux, des collectivités et des entreprises publiques.

Le coût complet inclut le fonctionnement futur. Une infrastructure demande des équipes, de l'entretien, des consommables et parfois une compensation tarifaire. Un équipement acquis grâce à une aide initiale peut devenir une charge pour une institution insuffisamment financée. Le programme gagnerait à associer chaque investissement à une estimation pluriannuelle de ces besoins. Cette information permettrait de comparer les projets sur une base plus juste et d'éviter qu'une économie apparente à la construction se traduise par des dépenses élevées ou un service incomplet après la livraison.

Les ressources doivent également être classées selon leur stabilité. Les recettes fiscales ordinaires, les cotisations et les dividendes récurrents ne sont pas interchangeables avec la cession d'un actif ou une opération financière exceptionnelle. Les économies d'efficacité annoncées doivent être identifiées et documentées avant d'être considérées comme disponibles. Les partenariats avec le privé exigent un suivi des paiements futurs et des garanties. Ils peuvent répartir les risques et améliorer l'exécution, mais ils ne font pas disparaître le coût économique d'un service. Une présentation consolidée des engagements évite de déplacer les charges hors du budget le plus visible.

Un scénario moins favorable est enfin nécessaire. La croissance, le climat, les prix de l'énergie ou les taux peuvent s'écarter des hypothèses. Le gouvernement devrait préciser les dépenses protégées, les rythmes ajustables et les mécanismes d'alerte. Cette transparence renforcerait la confiance plutôt qu'elle ne diminuerait l'ambition. Les citoyens peuvent comprendre une adaptation expliquée ; ils comprennent moins un engagement présenté comme certain puis suspendu sans justification. Le test financier consiste à savoir si les priorités tiennent lorsque les marges se réduisent. Un programme crédible expose donc ses dépendances, prévoit les risques et réserve les ressources durables aux droits qu'il souhaite garantir dans le temps.

7 2 Le calendrier et la séquence des réformes

Le programme couvre cinq années, mais toutes les mesures n'exigent pas le même délai. Certaines relèvent d'une décision réglementaire, d'autres d'une loi, d'un système d'information ou d'un investissement lourd. Leur séquence est déterminante. Une nouvelle règle de ciblage doit être précédée de données fiables et de recours accessibles. Un parcours de soins suppose des professionnels et des outils de coordination. Une réforme de formation demande des programmes, des équipes et des équipements. L'ordre d'exécution peut donc conditionner le résultat autant que le montant consacré.

Un calendrier utile précise les étapes intermédiaires. Il indique la préparation, la consultation, l'adoption juridique, l'expérimentation, l'extension et l'évaluation. La date finale seule ne permet pas de comprendre un retard avant qu'il devienne difficile à corriger. Le programme contient certaines échéances, mais un tableau d'application annuel permettrait de suivre les dépendances. Les réformes urgentes pour les ménages doivent être distinguées de celles dont les effets apparaîtront progressivement. Cette distinction évite de promettre un résultat immédiat lorsque les conditions matérielles nécessitent plusieurs exercices budgétaires.

Les transitions constituent une période de risque. Le regroupement d'organismes, la modification des compétences ou la migration d'un système numérique peuvent perturber des prestations existantes. Un calendrier responsable prévoit la continuité du service, des équipes dédiées et des procédures de secours. Il doit aussi définir les critères permettant de décider qu'une expérimentation peut être étendue. Généraliser rapidement un dispositif imparfait peut multiplier les erreurs ; prolonger indéfiniment l'essai peut retarder un bénéfice attendu. La décision doit reposer sur des résultats observés et des capacités réellement disponibles.

Les premières lois de finances de la législature permettront de distinguer les priorités financées des mesures encore préparatoires. Elles ne peuvent toutefois contenir toutes les réformes à la fois. L'analyse doit donc rechercher une trajectoire cohérente plutôt qu'exiger une réalisation simultanée. Les annonces devraient préciser ce qui commencera, ce qui sera achevé et ce qui continuera après 2031. Le calendrier devient un engagement public lorsqu'il permet de constater un écart et d'en demander l'explication. La qualité de la séquence protège les bénéficiaires, réduit les coûts de reprise et donne aux entreprises comme aux administrations la visibilité nécessaire pour préparer leur propre contribution.

7 3 Les responsabilités et les capacités administratives

La multiplication des priorités peut diluer la responsabilité. L'emploi, la jeunesse, l'eau et la protection sociale mobilisent plusieurs départements et niveaux territoriaux. Le programme reconnaît cette difficulté et propose une coordination plus intégrée. Pour que cette orientation fonctionne, chaque engagement doit avoir une autorité responsable, des partenaires identifiés et une procédure d'arbitrage. La responsabilité ne signifie pas que cette autorité exécute seule ; elle implique qu'elle dispose des informations et des moyens de faire résoudre les blocages entre intervenants.

Les capacités humaines sont une condition souvent moins visible que les budgets. Préparer un marché, gérer des données, suivre un contrat ou évaluer une prestation exige des compétences et du temps. Les institutions locales ne disposent pas toutes des mêmes ressources. Un programme peut être retardé par l'absence d'ingénierie, même lorsque ses crédits existent. Le renforcement doit donc porter sur les métiers précis nécessaires à chaque étape. La formation continue, la mobilité et le recrutement peuvent contribuer à cette capacité, à condition de ne pas déplacer les pénuries d'un service vers un autre.

Les systèmes d'information doivent soutenir la décision sans créer une nouvelle fragmentation. Plusieurs plateformes conçues séparément peuvent reproduire les silos qu'elles étaient censées réduire. Le programme insiste sur l'interopérabilité, c'est-à-dire la possibilité de partager des informations utiles entre systèmes. Cette démarche suppose des définitions communes, une qualité des données et des autorisations claires. Les responsables doivent pouvoir connaître l'avancement d'un dossier sans exposer inutilement les données personnelles. La technologie doit également rester utilisable par les agents et accompagnée de procédures permettant de corriger une erreur.

Le contrôle de l'exécution doit enfin déboucher sur des décisions. Un comité qui constate un retard sans pouvoir arbitrer n'apporte qu'une information supplémentaire. Il faut définir les délais de correction, les moyens mobilisables et les cas qui nécessitent une décision gouvernementale. Le programme prévoit une culture de résultat ; celle-ci doit reconnaître les difficultés de bonne foi tout en traitant les négligences persistantes. Une responsabilité trop punitive peut encourager la dissimulation des problèmes. Une responsabilité sans conséquence entretient l'inertie. L'équilibre repose sur des missions claires, des ressources adaptées et une information suffisamment fiable pour distinguer l'erreur, le manque de capacité et le refus d'agir.

7 4 Les indicateurs et la possibilité de vérifier les résultats

Le programme fait de l'évaluation une promesse transversale. Pour lui donner une portée, il faut définir ce qui sera mesuré avant de lancer les dispositifs. Un indicateur doit préciser son unité, sa population, sa fréquence et son point de départ. Les emplois, les opérations de formation, les bénéficiaires et les contrats ne peuvent être utilisés comme des équivalents. Une information exacte sur un objet mal défini peut produire une conclusion trompeuse. La clarté statistique est donc une condition de la responsabilité politique, pas un simple sujet technique.

Les indicateurs de moyens restent utiles. Ils montrent les crédits engagés, les personnels recrutés ou les équipements livrés. Ils doivent être reliés aux résultats de service, puis aux effets sur les personnes. Dans la santé, le nombre d'appareils importe avec leur disponibilité et les délais d'examen. À l'école, les effectifs doivent être rapprochés des apprentissages. Pour l'insertion, les formations doivent être suivies jusqu'aux trajectoires professionnelles. Cette chaîne permet de repérer l'étape à laquelle un dispositif cesse de produire les effets attendus et d'éviter de conclure trop rapidement à un succès ou à un échec global.

La publication doit permettre une lecture indépendante. Des séries stables, des définitions conservées et l'explication des révisions sont nécessaires. Modifier un périmètre peut être légitime, mais la comparaison avec l'objectif initial doit rester possible. Les données territoriales et les distinctions selon le sexe, l'âge ou la situation sociale aident à repérer des résultats inégalement distribués. Les enquêtes auprès des usagers complètent les informations administratives, notamment pour connaître les personnes qui renoncent à un service et n'apparaissent donc pas dans ses fichiers de fréquentation.

L'évaluation ne peut enfin rester entièrement produite par l'institution qui porte le programme. Des regards indépendants, des audits et un débat parlementaire permettent de discuter les méthodes. Les citoyens doivent également pouvoir signaler les situations que les indicateurs agrégés ne montrent pas. Il ne s'agit pas d'évaluer chaque intervention à travers une expérience isolée, mais de rechercher les problèmes récurrents. Le résultat public doit être vérifiable et contestable sur une base documentée. C'est cette possibilité qui donnera une valeur durable aux tableaux de bord annoncés et empêchera la culture du résultat de devenir une simple production de chiffres favorables.

7 5 La cohérence entre les objectifs et les arbitrages

La crédibilité d'ensemble dépend des relations entre les mesures. Le programme veut soutenir les exportations agricoles et protéger l'approvisionnement intérieur, accélérer l'investissement et préserver l'eau, élargir la protection et maîtriser le déficit. Ces objectifs peuvent être compatibles, mais leur convergence n'est pas spontanée. Elle demande des arbitrages explicites. L'analyse doit donc examiner les situations où une décision favorable à un secteur peut créer une difficulté pour un autre. La cohérence se construit au moment de choisir les projets, les tarifs, les normes et les bénéficiaires.

L'eau offre un exemple clair. Un projet peut créer des emplois et consommer une ressource devenue rare. La décision doit intégrer la valeur économique, les besoins des habitants et la disponibilité future. L'emploi fournit un autre exemple : des formes de travail flexibles peuvent ouvrir des possibilités, tout en augmentant l'instabilité si les droits ne sont pas adaptés. Le programme prévoit plusieurs protections, mais leur articulation doit être examinée dans les cas concrets. Une réforme du travail et une réforme de la couverture sociale doivent pouvoir fonctionner ensemble pour les mêmes personnes.

Les politiques territoriales peuvent également entrer en tension avec une concentration des grands investissements. Les projets les plus visibles attirent les compétences et les financements, tandis que les services de proximité demandent une attention constante. Le programme affirme vouloir réduire les écarts. Il devra donc montrer comment les choix nationaux et les contrats locaux se complètent, y compris après 2030. La contribution des infrastructures se mesurera à leurs connexions et à leurs usages. Une stratégie de rayonnement doit conserver des moyens pour la maintenance, la formation et les réseaux qui permettent aux habitants d'en bénéficier.

La cohérence inclut enfin les droits. Une base de données sociale plus précise doit respecter la vie privée ; une politique identitaire doit préserver le pluralisme ; une réponse sécuritaire doit conserver des garanties de recours. Ces exigences ne sont pas extérieures à l'efficacité. Elles déterminent l'acceptation des réformes et la confiance nécessaire à leur application. Le programme gagnera à rendre publics les critères utilisés lorsqu'un arbitrage devient nécessaire. Une priorité expliquée peut être discutée ; une contradiction laissée implicite se transforme souvent en retard ou en conflit. Le test final est celui d'une action gouvernementale capable de tenir ensemble ses engagements sans faire supporter silencieusement à certains groupes le coût des avantages accordés à d'autres.

Conclusion

Le programme gouvernemental 2026-2031 présente une ambition structurée autour d'un constat politique : les transformations engagées doivent désormais produire des bénéfices plus visibles dans la vie quotidienne. Le texte reconnaît des limites dans l'emploi, les services et le pouvoir d'achat, puis propose une correction par la qualité, la coordination et l'évaluation. Cette orientation mérite un examen sérieux. Elle donne des prises au débat, parce qu'elle comporte des objectifs, des dispositifs et plusieurs engagements chiffrés qui pourront être confrontés à leur réalisation.

La lecture approfondie fait apparaître des inflexions substantielles. Le soutien à la production destinée au marché intérieur, la réforme progressive du ciblage social, la diversification des solutions de logement et l'articulation entre accompagnement et insertion dessinent des choix identifiables. Leur portée dépendra toutefois de leurs instruments. Un nouveau vocabulaire n'ouvre pas un droit, une agence réorganisée ne simplifie pas automatiquement un parcours et une convention d'investissement ne crée pas immédiatement un emploi. La transformation attendue se situe dans les décisions, les compétences et les services rendus.

Le "PROGRAMME GOUVERNEMENTAL LÉGISLATURE 2026–2031" montre aussi que la cohérence économique et sociale doit être construite. Les engagements sur les aides, les retraites, la santé et la fiscalité supposent une base productive plus solide et des ressources durables. La croissance visée ne suffira pas si ses gains restent concentrés ou si ses recettes arrivent après les dépenses promises. L'avenir des emplois associés à 2030, la capacité des petites entreprises à se développer et la participation des femmes devront être suivis au-delà des annonces. Le développement se reconnaîtra à des trajectoires qui se stabilisent et à des possibilités qui s'élargissent.

Le politique conserve ici un rôle central. Le contrôle parlementaire, la prévention des conflits d'intérêts et la transparence des arbitrages déterminent la confiance accordée aux réformes. Les choix sociétaux demandent la même attention aux droits, qu'il s'agisse de la famille, de l'enfance, du handicap, des langues ou de la création. La responsabilité annoncée devra accepter l'examen contradictoire et la correction des erreurs. Au terme de la législature, le jugement le plus solide portera sur des questions simples : les personnes trouvent-elles plus facilement un emploi décent, un soin adapté, une école qui fait apprendre et une protection fiable ? Le programme fournit une partie des critères. Son exécution devra apporter les preuves, avec des résultats accessibles au débat public et des explications précises sur les engagements restés inachevés.

Annexe des 50 mesures sur le pouvoir d'achat

Relevé éditorial de dispositions, non liste officielle de 50 aides cumulables. Les effets peuvent être directs ou indirects et plusieurs mesures relèvent du même dispositif. Les références renvoient aux numéros de pages sources conservés dans la traduction, et non à ses pages physiques.

1 Aide sociale minimale Relèvement progressif de 500 à 1 000 DH par mois, avec programmation financière, prise en compte de la composition familiale et révision périodique. Il ne s'agit pas d'un versement immédiat généralisé.

2 Seuil exonéré de l'impôt sur le revenu Passage de 40 000 à 60 000 DH de revenu net imposable annuel. Mise en œuvre progressive entre 2027 et 2031 après évaluation du coût.

3 Tranches et taux de l'impôt sur le revenu Trois tranches imposables à 10 %, 20 % et 30 %, avec taux marginal maximal abaissé de 37 % à 30 %. Aucune étape ultérieure à 20 % n'est explicitement annoncée.

4 Pensions principales minimales Objectif progressif de 3 000 DH mensuels dans les différents régimes, selon calendrier et financement. Cette pension contributive doit être distinguée du soutien aux personnes âgées sans droits suffisants.

5 Révision des petites pensions Révision périodique des pensions minimales et des petites pensions pour limiter l'érosion du revenu. Le passage ne définit pas de formule automatique d'indexation sur les prix.

6 Pension de réversion des veuves Objectif de 100 % de la pension principale due au conjoint décédé au lieu de la référence de 50 %, avec protection des orphelins et règles en cas de pluralité de bénéficiaires.

7 Solidarité vieillesse Revenu de solidarité pour les personnes âgées dont les droits contributifs sont insuffisants, intégré à l'aide sociale directe et ciblé selon le revenu. Aucun montant spécifique n'est annoncé dans ce passage.

8 Indemnisation de la perte d'emploi Révision des critères d'éligibilité pour élargir la couverture, en maintenant la logique assurantielle et le lien avec les services de formation et de retour à l'emploi.

9 Sortie progressive de l'aide sociale L'accès initial à l'emploi ne devrait pas entraîner un retrait immédiat et intégral. Une assistance serait maintenue pendant la transition, selon des règles à préciser.

10 Ciblage et revenus saisonniers Passage progressif au revenu réel, recours et rectification, lissage des ressources occasionnelles et maintien de l'indice comme complément lorsque les données sont insuffisantes. Objectif de prévention des exclusions injustifiées.

Annexe des mesures 11 à 20

11 Compensation de l'électricité Compensation du montant d'une facture mensuelle ne dépassant pas 100 DH pour la résidence principale des ménages éligibles selon le revenu réel. Réduction automatique appliquée par le distributeur.

12 Aide à l'acquisition du logement Maintien envisagé de 100 000 DH pour un logement jusqu'à 300 000 DH et de 70 000 DH au-delà jusqu'à 700 000 DH. Prolongation après évaluation avant 2028 ; cible cumulée d'au moins 300 000 bénéficiaires.

13 Financement de la première résidence Garanties de l'apport initial et financements de longue durée à conditions stables, avec banques et banques participatives. Le programme prévoit une vigilance contre le surendettement.

14 Location abordable Mobilisation de terrains publics contre engagements de loyers plafonnés et maintien de la destination locative. Les opérateurs réaliseraient et gèreraient l'offre ; aucun loyer national unique n'est fixé.

15 Logement des jeunes Environ 100 000 solutions entre 2027 et 2031 : petites locations, résidences, colocation et parc privé. Contribution publique en foncier, incitations et garanties. Déclinaison ciblée de la politique locative.

16 Aide à l'habitat rural 40 000 DH aux ménages éligibles, avec complément possible selon vulnérabilité, éloignement et sécurité. Objectif de 100 000 logements construits ou réhabilités durant la législature.

17 Assistance technique au logement rural Accompagnement gratuit et modèles architecturaux adaptables, avec attention aux matériaux locaux, aux risques naturels et à l'efficacité hydrique et énergétique. Prestation associée au programme d'habitat rural.

18 Foncier et logements vacants Révision de la fiscalité des terrains non bâtis et incitations à la location déclarée. Effet attendu sur l'offre et les coûts, sans garantie d'une baisse uniforme des prix. Source :

19 Prix des médicaments Réexamen des prix publics et des mécanismes de remboursement ; encouragement des génériques. Aucun pourcentage général de baisse ni gratuité universelle n'est annoncé.

20 Délais de remboursement des soins Réduction annoncée des délais et clarification du panier de prestations. Le bénéfice attendu est une diminution de la durée pendant laquelle le ménage avance les dépenses.

Annexe des mesures 21 à 30

21 Facturation directe et tiers payant Paiement direct de la part assurée aux établissements publics. Ce dispositif limite l'avance de frais mais ne supprime pas nécessairement le reste à charge applicable. Source :

22 Continuité des soins et droits suspendus Traitement distinguant incapacité temporaire à cotiser et refus injustifié, afin de protéger les catégories vulnérables tout en conservant le principe de contribution.

23 Prise en charge de la santé mentale Intégration progressive des troubles psychiques et mentaux parmi les affections chroniques et de longue durée couvertes à 100 % par l'AMO. Périmètre et mise en œuvre à préciser.

24 Panier de soins liés au handicap Couverture intégrale prévue pour un panier spécifique comprenant soins spécialisés, rééducation, orthophonie, accompagnements et médicaments indispensables. Le panier effectif doit être défini.

25 Équipements d'assistance Liste nationale des fauteuils, prothèses et aides auditives ou visuelles susceptibles de prise en charge. Conditions, taux, renouvellement et entretien à préciser ; pas de gratuité intégrale présumée.

26 Aide et soins à domicile Développement de l'accompagnement social, sanitaire et de réadaptation pour les personnes âgées et handicapées. Effet possible sur les charges familiales ; aucune gratuité générale n'est précisée.

27 Accueil de jour et services de répit Extension des solutions d'accueil temporaire afin de soulager les aidants et faciliter leur maintien dans l'emploi ou la formation. Effet indirect sur les ressources du foyer.

28 Accès aux crèches Soutien progressif à la garde et à la petite enfance pour les familles à revenus limités ou vulnérables. Conditions et niveau de participation financière à déterminer. Source : 77.

29 Préscolaire Généralisation visée à l'horizon 2028 et amélioration de la qualité. Réduction possible du recours privé selon l'offre locale ; aucune économie uniforme par ménage n'est chiffrée.

30 Transport scolaire rural Extension d'environ 624 000 à 730 000 élèves, avec amélioration de la qualité et priorité aux territoires où l'éloignement constitue un obstacle à la scolarité.

Annexe des mesures 31 à 40

31 Hébergement et restauration scolaires Amélioration pour quelque 85 000 élèves, notamment dans les Dar Talib et Dar Taliba, avec exigences de dignité, de qualité et de nutrition.

32 Soutien pédagogique Renforcement de l'accompagnement des élèves dans le temps scolaire. Une réduction des cours particuliers payants serait un effet possible ; elle ne constitue pas une économie garantie.

33 Internet pédagogique Gratuité envisagée pour les usages éducatifs associés aux plateformes et solutions désignées. Le texte ne promet pas un abonnement Internet domestique gratuit pour chaque famille.

34 Allocation doctorale ciblée Allocation mensuelle nette de 7 000 DH dans le dispositif de doctorants moniteurs de nouvelle génération. Elle ne doit pas être présentée comme une allocation ouverte automatiquement à tous les doctorants.

35 Aide au mariage Soutien pouvant atteindre 5 000 DH pour les jeunes souhaitant se marier. Le passage ne donne pas de critères détaillés, de montant systématique ni de date de versement.

36 Tarifs préférentiels des personnes âgées Extension dans les transports publics et les activités culturelles et sportives. Aucun taux national uniforme de réduction n'est indiqué.

37 Aide aux enfants accueillis en institution Mobilisation de l'aide spécifique aux enfants orphelins ou abandonnés et accompagnement de la sortie vers les études, la formation et l'autonomie. Aucun nouveau montant n'est fixé dans ce passage.

38 Frais du volontariat Appui aux dépenses de déplacement, d'alimentation et, selon les besoins, d'hébergement, avec assurance pendant la participation. Le volontariat ne constitue ni un salaire ni une garantie d'emploi.

39 Premier contrat de travail Environ 500 000 jeunes visés sur cinq ans. Soutien public à une partie du coût du recrutement, dont une fraction conditionnée au maintien du jeune après la période d'aide.

40 Entreprises des jeunes Environ 60 000 entreprises accompagnées par incubation, financement, garanties et accès au marché, jusqu'à deux ans. Évaluation de la pérennité après trois ans ; pas d'aide uniforme annoncée.

Annexe des mesures 41 à 50

41 Prêts agricoles sans intérêt Prêts destinés aux jeunes ruraux porteurs de projets agricoles, contribuant à l'objectif de stabilisation de 80 000 jeunes. Aucune assimilation à une subvention universelle.

42 Insertion des jeunes femmes Dispositif combinant formation, crèches, transport, travail à distance et services de proximité. Il vise à lever les obstacles à une activité rémunérée, sans garantir un poste individuel.

43 Passeport de mobilité professionnelle Prise en charge temporaire d'une partie du transport, du déplacement et du logement provisoire pour une formation ou un emploi hors résidence. Cible d'environ 250 000 opérations en cinq ans.

44 Mobilité professionnelle internationale Environ 125 000 possibilités légales envisagées via accords, préparation linguistique, qualifications reconnues et contrats réguliers. Objectif d'accès au revenu, distinct d'une allocation.

45 Circuits alimentaires plus courts Plateformes régionales, contrats directs et modernisation des marchés de gros pour réduire les coûts inutiles et améliorer la rémunération des producteurs. Réforme de marché, sans baisse automatique garantie.

46 Coûts de la filière des viandes Action sur l'alimentation animale, le cheptel, les marchés et les abattoirs. Importations facilitées de manière temporaire et évaluées selon leur effet réel sur les prix au détail.

47 Poissons de consommation courante Froid, conservation et transport vers les marchés intérieurs, avec contrôle des pratiques qui limitent la concurrence. Effet attendu sur la disponibilité et les coûts.

48 Approvisionnement et marges alimentaires Plans saisonniers, stocks, alertes sur les prix et contrôle des pratiques. Ajustements temporaires des importations et exportations selon des seuils annoncés et les engagements commerciaux.

49 Transferts des Marocains du monde Solutions numériques compétitives et produits de transfert des banques et organismes financiers publics à tarifs encadrés, transparents et publiés. Économie effective dépendant du coût total de l'opération.

50 Concurrence dans les télécommunications et transports Partage des infrastructures de télécommunications et réforme des exclusivités du transport par autocar. Les économies de déploiement et de concurrence doivent encore se traduire dans les tarifs aux usagers.

Sources et repères de lecture

**Programme source : "PROGRAMME GOUVERNEMENTAL
LÉGISLATURE 2026–2031"**